CRIC n° 9 (2024-2025)
2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'énergie, du climat et du logement

Mardi 17 septembre 2024

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Désignation d'un président et de deux vice-présidents.....1

Intervenants : M. le Président – M. Tanguy Dardenne – M. Olivier Maroy.

Examen de l'arriéré.....1

Dialogue interparlementaire pour le climat.....1

Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) – Auditions.....2

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – Mme Christie Morreale – Mme Anne-Catherine Goffinet.

PROJETS ET PROPOSITIONS.....3

Pétition relative à la mise en place de primes à l'installation de batteries.....3

Désignation d'un rapporteur.....3

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen.

Présentation de la pétition.....3

Échange de vues.....3

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Christie Morreale – Mme Céline Tellier – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Jori Dupont – M. Christophe Collignon – M. Yves Evrard.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....6

Question orale de Mme Tellier à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la possible fin des primes à la rénovation » ;

Question orale de M. Janssen à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les financements et aides à la rénovation en Wallonie » ;

Question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avenir des primes énergétiques en Wallonie ».....6

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – M. Nicolas Janssen – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Collignon à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le recours en annulation de la Flandre au Conseil d'État contre le mécanisme wallon des compteurs qui tournent à l'envers ».....9

Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Lambelin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la lutte contre le réchauffement climatique » ;

Question orale de Mme Tellier à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le plan Air-Climat-Énergie à l'horizon 2030 (PACE 2030) ».....10

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – Mme Céline Tellier – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Fournaux à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le stockage de l'hydrogène »....13

Intervenants : M. le Président – M. Richard Fournaux – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le gel du déploiement des bornes de rechargement pour véhicules électriques »....14

Intervenants : M. le Président – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Evrard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les panneaux solaires *plug and play* »....15

Intervenants : M. le Président – M. Yves Evrard – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Collignon à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'annonce de la fusion des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) »....16

Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Fournaux à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences des décrochages d'onduleurs de panneaux photovoltaïques en Wallonie »....18

Intervenants : M. le Président – M. Richard Fournaux – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la méthodologie du Gouvernement pour rassembler les acteurs du secteur de l'énergie en Wallonie »....19

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Evrard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la diminution de l'offre de logements en location »....19

Intervenants : M. le Président – M. Yves Evrard – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le manque d'ambition en matière de rénovation des logements d'utilité publique »....21

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la hausse inexorable des loyers sociaux »....23

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la régulation des loyers des logements étudiants »....24

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la remise en cause des dispositions encadrant la situation du cohabitant après le décès d'un locataire de logement social »....25

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Dupont à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'écart grandissant entre l'offre et la demande pour la location de logement »....27

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la dégradation des pistes de l'aéroport de Charleroi »....28

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE).....29

Interpellations et questions orales retirées.....29

LISTE DES INTERVENANTS.....30

ABRÉVIATIONS COURANTES.....31

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Jean-Jacques Cloquet, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 34 minutes.

M. le Président (doyen d'âge). – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

M. le Président (doyen d'âge). – En vertu de l'article 48, paragraphe 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La présidence revient au groupe MR, la première vice-présidence au groupe Les Engagés et la seconde vice-présidence au groupe MR.

La parole est à M. Dardenne.

M. Tanguy Dardenne (MR). – Je propose M. Olivier Maroy à la présidence, M. Jean-Jacques Cloquet comme premier vice-président et M. Nicolas Janssen comme deuxième vice-président.

M. le Président (doyen d'âge). – Je déclare M. Maroy élu président et MM. Cloquet et Janssen élus vice-présidents.

(M. Maroy, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter la bienvenue dans cette Commission de l'énergie, du climat et du logement. Je voudrais nous souhaiter à toutes et à tous une législature particulièrement fructueuse et constructive. J'imagine que vous êtes plein d'entrain, d'idées et de propositions. On va essayer d'organiser tout cela dans un esprit constructif.

Je remercie M. Cloquet pour ce brillant intérim.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Dialogue interparlementaire pour le climat

M. le Président. – Pour votre parfaite information, le Dialogue interparlementaire pour le climat réunit toutes les assemblées législatives belges compétentes en matière de climat, à savoir le Fédéral, la Chambre des représentants, le Parlement wallon, le Parlement flamand, le Parlement bruxellois et le Parlement de la Communauté germanophone.

La présidence de ce Dialogue interparlementaire pour le climat, DIPC, est assurée en 2024 par le Parlement de la Communauté germanophone. Nous allons donc pouvoir exercer nos talents en allemand.

Dans ce contexte, la présidence du Parlement de la Communauté germanophone a demandé au président de notre Parlement, le 15 juillet 2024, de bien vouloir lui communiquer le nom des membres de la délégation de notre assemblée. Sa volonté est ainsi d'organiser une réunion de ce dialogue à la mi-octobre de cette année en vue de la COP29 qui aura lieu en novembre 2024.

Le Bureau élargi a décidé, lors de sa réunion du 29 août 2024, que la délégation du Parlement de Wallonie au sein du dialogue, et ce, jusqu'à la fin 2024, serait composée des membres de notre Commission de l'énergie, du climat et du logement, et qu'elle serait présidée par votre serviteur, à savoir le président de cette commission.

Le même jour, le Bureau a décidé de constituer un groupe de travail composé d'un représentant par groupe politique reconnu et présidé par le président de la Commission de l'énergie, du climat et du logement. Un collaborateur par groupe politique peut assister aux travaux.

Je vous précise que le rôle du groupe de travail est de préparer au mieux les décisions à prendre par la commission au sein du dialogue. Un courrier en ce sens a été envoyé aux différents groupes politiques pour connaître le nom de leurs membres. Je remercie le groupe qui ne l'a pas encore fait de communiquer cette information aux services dans les meilleurs délais.

Il me reste à vous demander si vous souhaitez que les travaux du Dialogue interparlementaire pour le climat se poursuivent pour la période 2025-2029.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole à ce sujet ?

Personne. Merci.

Pour votre information, le Bureau élargi a chargé le président du Parlement d'informer ses homologues des autres assemblées des décisions prises. Je répète qu'il nous manque un nom. Je ne vais pas pointer le groupe qui ne l'a pas encore fourni, mais j'imagine qu'il sait qu'il doit se dépêcher quelque peu.

Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) – Auditions

M. le Président. – Le Parlement est chargé de contrôler les activités de la Commission wallonne pour l'énergie, qui est le régulateur du marché régional de l'énergie. Tout cela fait référence au décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.

Dans le cadre de ce contrôle, le Parlement doit accomplir plusieurs missions réparties entre, d'une part, notre Commission de l'énergie, du climat et du logement, et, d'autre part, la Sous-commission du contrôle de la CWaPE se réunissant à huis clos.

La CWaPE a communiqué au Parlement plusieurs documents : ses rapports annuels pour l'année 2023, qui figurent à l'arriéré de notre commission, et des demandes d'ordre budgétaire.

Conformément à l'article 56*bis*, paragraphe 1er, du règlement, les demandes budgétaires doivent être examinées par la Sous-commission du contrôle de la CWaPE qui se réunit à huis clos, tandis que la présentation des rapports annuels doit avoir lieu dans notre Commission de l'énergie, du climat et du logement.

Nous devons donc auditionner M. Renier, Président de la CWaPE, à deux reprises : en Commission de l'énergie, du climat et du logement concernant ses rapports annuels et en Sous-commission du contrôle de la CWaPE concernant les demandes budgétaires.

Je vous propose de réunir la Sous-commission du contrôle de la CWaPE le mardi 1er octobre à 9 heures 30 pour auditionner M. Renier concernant les demandes budgétaires.

Je vous propose également de réunir la Commission de l'énergie, du climat et du logement le mardi 1er octobre, le même jour, à 14 heures pour auditionner M. Renier concernant les rapports annuels de la CWaPE.

Une autre possibilité pourrait être de réunir la Sous-commission du contrôle de la CWaPE le jeudi 3 octobre après-midi, ce qui multiplierait le nombre de jours de réunion consacrés à la CWaPE.

Je suis à l'écoute de vos éventuelles propositions. Cette proposition de réunir la sous-commission le matin à 9 heures et la commission entière à 14 heures pour auditionner M. Renier peut-elle vous agréer ? Dans la foulée, il y aurait le travail habituel de notre commission, à savoir vos excellentes questions et interpellations.

Je vous laisse le temps de vous concerter ou bien quelqu'un souhaite-t-il la parole ?

La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Quels groupes désignez-vous par « sous-commission » précisément ?

M. le Président. – Il s'agit de la sous-commission qui est constituée au sein de notre Commission de l'énergie, du climat et du logement. Elle a été constituée et comprend un membre par groupe politique : MR, PS et Les Engagés. On me dit dans l'oreillette que c'est dans le règlement du Parlement et sur son site internet.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Il s'agit d'un sous-groupe qui n'est pas constitué de tous les groupes politiques, si je comprends bien.

M. le Président. – Vous avez tout compris.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Cela signifie que les groupes qui ne sont pas représentés peuvent, comme dans une commission classique, participer même s'ils n'en sont pas membres.

M. le Président. – Oui, ils sont autorisés à participer, mais ils n'ont pas le droit de vote.

Concernant l'agenda, la proposition que j'ai formulée vous convient-elle ? Il s'agissait de la sous-commission à 9 heures le mardi 1er octobre et réunion de la commission pleine et entière à 14 heures.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je n'ai pas de remarque par rapport au point que l'on vient d'aborder à l'instant, mais je voulais faire un

rétropédalage puisque, en cette Semaine de la mobilité, vous semblez avoir pris le TGV.

Je n'ai pas compris l'ensemble de vos questions par rapport au Dialogue interparlementaire pour le climat. Je n'ai pas compris ce que vous disiez en évoquant la poursuite de ce dialogue. On va le poursuivre, mais je n'ai pas entendu la remarque que vous avez formulée à ce propos.

M. le Président. – Je vais répéter depuis le début. Désolé si j'ai pris le TGV. D'habitude, on me reproche le contraire, à savoir de parler un peu trop lentement. J'ai été habitué à parler à un public et à un auditoire de téléspectateurs un peu âgés.

(Rires)

Un groupe de travail sur le Dialogue interparlementaire pour le climat est constitué, ce qui va nous permettre de préparer l'agenda et la réunion de celui-ci. Le groupe de travail sera présidé par moi-même et constitué d'un membre par groupe politique reconnu. Le groupe n'est pas encore constitué pleinement puisqu'on attend encore la réponse de l'un des groupes. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure. En clair, c'est le groupe PS qui doit encore nous communiquer le nom de son représentant.

Est-ce clair, Madame Goffinet ?

(Réaction de Mme Goffinet)

Parfait.

Sur la Sous-commission du contrôle de la CWaPE, y a-t-il des questions ?

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Dans votre discours, tout à l'heure, vous avez aussi parlé du futur de ce groupe de travail. À ce sujet, pour 2025-2029, on ne statue pas aujourd'hui. Est-ce correct ?

M. le Président. – Parle-t-on de climat ou bien parle-t-on de la CWaPE ?

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – De climat. On n'a pas pris de décision pour sa poursuite. Est-ce bien cela ?

M. le Président. – Ce sera examiné dans le cadre du groupe de travail. On va faire les choses les unes après les autres. Tout d'abord, on constitue le groupe de travail, qui est lui-même constitué pour préparer le Dialogue interparlementaire pour le climat. Pour l'instant, on en est là. Il faut que chaque groupe concerné communique au président ou au secrétaire de cette commission le nom de la personne qui va siéger dans ce groupe de travail chargé de préparer le dialogue.

La proposition de réunir la sous-commission le 1er octobre à 9 heures 30 pour auditionner M. Renier concernant les demandes budgétaires puis la commission l'après-midi à 14 heures pour le rapport annuel vous agrée-t-elle ?

Il semble que oui. Il en sera fait donc ainsi.

En conclusion, la commission décide de procéder, mardi 1er octobre 2024, à l'audition de M. Renier, Président du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE).

PROJETS ET PROPOSITIONS

Pétition relative à la mise en place de primes à l'installation de batteries

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition relative à la mise en place de primes à l'installation de batteries.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je propose M. Dardenne comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Dardenne est désigné en qualité de rapporteur.

Présentation de la pétition

M. le Président. – Cette pétition a recueilli 25 signatures et n'a donc pas atteint le seuil de 1 000 signatures visé à l'article 127.6 du règlement qui ouvre le droit pour le primo-signataire d'être auditionné en commission.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Monsieur le Président, mon groupe souhaiterait commencer par signaler que nous ne pouvons que soutenir le message proposé par les pétitionnaires puisque nous martelons depuis des années qu'il faut agir pour respecter celles et ceux qui ont pris le risque d'investir pour réussir la transition énergétique qui s'impose et ainsi lutter de manière

efficace et non dogmatique. L'investissement des *prosumers* doit rester rentable et utile.

Par ailleurs, il ne nous semble pas nécessaire d'aller plus loin dans la démarche vu le nombre relativement réduit de signataires de cette pétition.

Je reprends quelques éléments de fond pour répondre aux préoccupations émises par ces pétitionnaires.

Depuis des années, le Mouvement réformateur alerte sur l'électrification massive de notre société. Là où d'autres considèrent que les changements de comportements, notamment grâce aux nouvelles plages tarifaires, seront suffisants pour amortir le choc, le MR considère que les besoins resteront toujours plus importants le matin et le soir, et que les changements de comportement se feront à la marge, même si l'on ne peut que les encourager, et c'est notre volonté. Nous plaidons pour un investissement massif dans le réseau. Cela fait partie des sujets dont nous débattrons certainement largement dans cette commission.

Le réseau actuel est prévu pour diffuser l'électricité vers le réseau à partir d'une centrale en flux tendu et en répondant à une demande. L'arrivée de producteurs d'énergie diffus au travers des panneaux photovoltaïques installés un peu partout et des éoliennes impose une adaptation du réseau pour que ces injections y soient intégrées.

Notre ambition était de ne pas faire supporter l'entièreté des coûts de la transition énergétique sur les ménages wallons ou les communes. Nos alertes successives se vérifient, hélas, sur le terrain. On ne peut pas stimuler les investissements dans les panneaux photovoltaïques et la production d'énergies renouvelables et, dans un même temps, laisser une partie des utilisateurs se retrouver aujourd'hui dans l'impasse en raison d'un réseau non performant. Des *prosumers* toujours plus nombreux voient leurs onduleurs décrocher dès qu'il y a trop de soleil. On le sait bien puisque les médias le relayent largement et régulièrement.

Sans renforcement du réseau, il n'y a pas de mise en place de communautés d'énergies locales, pas d'installation de bornes pour les voitures électriques, pas d'électrification du parc automobile et du chauffage domestique, pas de développement suffisant du photovoltaïque par peur de décrochage. En définitive, il n'y a pas de transition énergétique réussie telle que nous aimerions tous la voir se faire.

Le MR est totalement mobilisé sur ces questions. Je cite les termes de la DPR : « Le Gouvernement prendra des mesures pour prévenir les cas de surtension – décrochages d'onduleurs – et sous-tension. Cela portera tant sur les mesures visant à limiter les décrochages – cartographie renforcée et évolutive – que sur les investissements prioritaires ou encore des incitants à la mise en place de solutions de flexibilité locale et de stockage. En cas de préjudice avéré et objectivé, le Gouvernement veillera à ce qu'une indemnité proportionnelle soit prévue ».

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je suis tout à fait preneuse d'un débat. Il est vrai que, sur la question des primes à l'énergie en général, il y a eu des déclarations considérant que l'on allait supprimer quelques primes énergétiques. On est intéressés de savoir la position que la ministre va prendre pour ce type de primes d'installation de batteries, que j'imagine en cohérence avec les décisions que le Gouvernement s'apprête à prendre sur la diminution des primes Énergie. Il me semble que c'est enjeu environnemental important.

Au cours des quelques dernières années, des décisions gouvernementales ont été prises dans le cadre desquelles la Wallonie a financé des investissements dans les gestionnaires de réseaux de distribution pour améliorer la prise en charge et éviter les décrochages. C'est un montant important, bien qu'il soit inférieur à ce qui a été réalisé en Flandre, sauf erreur de ma part. C'est un argument que les Wallons et les GRD wallons évoquent.

Si l'on a beaucoup de moyens, tant mieux si la Wallonie peut se permettre de financer les investissements dans les GRD et, en même temps, des stockages de batteries, mais je ne souhaite pas que cela se produise aux dépens des investissements qui ont été réalisés à travers les projets tels que le *smart grid*. Il devrait, en effet, plutôt y avoir une corrélation pour rattraper les décrochages auxquels on assiste en Wallonie. Le renforcement est nécessaire et ces investissements doivent y consentir.

J'attire votre attention, Madame la Ministre, sur le fait qu'il ne faudrait pas prélever des montants à partir de cette caisse et, par ailleurs, qu'il faudrait une forme de cohérence, en espérant que le Gouvernement ne prendra pas la décision de réduire les primes Énergie. En effet, comme cela a encore évoqué hier dans un JT de 13 heures, l'enjeu du logement est énorme : les villes et les habitations sont confrontées à des PEB qui sont très faibles. En conséquence, il faut des investissements et il faut permettre à chaque propriétaire de faire les investissements nécessaires pour atteindre notamment les efforts en matière d'isolation auxquels il faut répondre.

M. le Président. – Concernant la pétition proprement dite, qui a recueilli 25 signatures, Madame Morreale, qu'en fait-on ? Je suis désolé de vous ramener à cette réalité très concrète.

Mme Christie Morreale (PS). – Je n'ai pas de difficulté à ce qu'on l'envisage puisque la position de la ministre m'intéresse, notamment sur la corrélation. Oui ou non, allons-nous investir dans le stockage des

batteries ? Cette position a été largement discutée au cours de ces quelques dernières années et fait partie des choix politiques, des moyens dont la Wallonie dispose.

Comme je l'ai évoqué, de notre point de vue, il est nécessaire de ne pas prélever des moyens… J'ai l'impression de me répéter pour qui ceux qui ne m'ont pas comprise.

M. le Président. – Procédons-nous à l'audition du primo-signataire alors que la pétition n'a recueilli que 25 signatures ?

Mme Christie Morreale (PS). – Non, nous ne sommes pas demandeurs.

M. le Président. – C'était ma question, et je vous remercie pour votre réponse.

La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Ce dossier, même si le nombre de signataires est faible, met le doigt sur un enjeu important, à savoir la question des décrochages des onduleurs. Par conséquent, sans nécessairement demander des auditions, c'est un sujet qui va revenir régulièrement sur la table de notre commission. Faut-il pour autant demander à ce stade-ci un rapport au Gouvernement ? Cela me semble prématuré, mais ce sujet risque d'être posé régulièrement sur la table, et nous y serons attentifs.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Pour répondre d'emblée à votre question, cette pétition n'ayant que 25 signatures, elle n'atteint pas le quota de 1 000. Nous ne souhaitons donc pas passer à l'audition. Cependant, le sujet est d'importance et il n'est pas nouveau puisque c'est une thématique qui a déjà beaucoup été évoquée en commission.

Dans le cas présent, leur demande porte non seulement sur la prime pour les batteries, mais elle évoque également le problème d'indemnisation en cas de décrochage des onduleurs. C'est un point important qui fera – je n'en doute pas – encore l'objet de beaucoup de débats et de discussions au sein de cette commission, tout comme le souhaite Mme Morreale.

Néanmoins, il faut procéder par ordre et par méthode. Pour nous, il est essentiel non seulement de renforcer et de moderniser le réseau avant tout, mais la DPR est claire à propos de ses ambitions et de sa volonté en matière d'analyse, et pour prendre des mesures afin de prévenir tous les cas de sous-tension, mais également de surtension.

Peut-être aurons-nous l'occasion d'échanger ultérieurement avec la ministre, si elle a déjà eu l'occasion d'analyser la situation. Je suis sûre et certaine que cela va nous mobiliser, comme d'autres sujets, au sein de cette commission.

M. le Président. – Ce sera le cas dans très peu de temps puisque nous avons des questions qui portent sur cet aspect des choses. J'imagine que la ministre fournira les réponses à ce moment-là.

La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Monsieur le Président, je veux tout d'abord vous féliciter pour votre nomination en tant que président.

Cette question des onduleurs est essentielle. Au PTB, notre position de base est d'accepter toutes les pétitions. Nous voterons donc pour l'audition. De manière générale, je trouve qu'elle pourrait être intéressante pour entamer un débat. Cette commission va devoir avancer sur le sujet via des auditions et la question devra se poser. Les auditions de pétitionnaires pourraient être un bon début pour lancer le débat sur le sujet. Je suis moins clair que Mme Goffinet parce que je n'ai pas l'impression que la DPR soit très poussée sur le sujet. En tous les cas, je trouverais intéressant, pour lancer le débat, d'auditionner ces pétitionnaires. De toute façon, nous votons toujours pour l'audition de tous les pétitionnaires et nous voterons donc pour.

M. le Président. – Je vais essayer de synthétiser.

Seul un groupe autour de cette table a demandé l'audition du primo-signataire, à savoir le PTB. Les autres n'ont pas exprimé de demande en ce sens, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne souhaitent pas que l'on se penche sur la question. Elle sera évidemment au cœur des travaux de cette commission. Comme je vous l'ai dit, pas plus tard que dans quelques minutes, nous aurons des questions à ce sujet. J'imagine qu'il y en aura d'autres, semaine après semaine.

L'urgence est qu'il faut apporter une réponse aux pétitionnaires. De deux choses l'une : ou bien nous nous mettons d'accord maintenant sur une réponse ou bien chaque groupe souhaite peaufiner et faire des propositions. À ce moment-là, je suggère à chaque groupe d'envoyer ses conclusions au secrétaire de commission qui synthétisera tout cela dans 15 jours. Une discussion aura lieu à ce moment-là pour peaufiner le texte.

(Réactions dans l'assemblée)

Pour Mme Morreale, on peut décider maintenant, et pour Mme Tellier aussi, puisque je la vois qui opine du chef.

(Réactions dans l'assemblée)

Je vois que Mme Morreale est très remontée dès la première commission. Elle interprète le conciliabule au sein de la majorité comme une difficulté. Je ne pense

pas qu'il en soit ainsi, mais, sait-on jamais, cela peut arriver. Que dit-on du côté de la majorité ?

La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Nous proposons qu'une synthèse des propos tenus, notamment par la majorité – mais pas seulement parce que je pense que c'était très consensuel –, soit faite, en lien avec la DPR.

M. le Président. – Parfait ! Fait-on cette synthèse maintenant ?

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, il y a un rapporteur, mais il faudra se mettre d'accord sur un texte.

M. Christophe Collignon (PS). – Il y a une pétition, mais il n'y a pas assez de signataires. On n'est pas les mêmes partis, on n'a pas les mêmes options et l'on ne va pas se mettre d'accord sur un texte pour une pétition à 25 signatures.

M. le Président. – On doit répondre aux signataires. Il faut donc se mettre d'accord sur la réponse que l'on va apporter aux pétitionnaires.

M. Christophe Collignon (PS). – Vous leur transmettrez le compte rendu intégral de la commission.

M. le Président. – On peut faire cela, c'est une possibilité, mais c'est peut-être mieux d'essayer d'avoir un texte commun. Si l'on ne va pas dans cette direction, on peut leur envoyer le rapport.

La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Je saisis l'occasion pour vous féliciter pour votre prise de fonction en tant que président de cette commission.

Je rejoins la plupart des collègues puisque le tour de table est très clair. Le règlement de notre Parlement stipule que, même si la faculté d'audition est possible, les groupes se sont exprimés, et il n'est pas de nature à dénaturer ce droit de pétition. Si demain on donnait accès pour quelques signatures, ce serait dévaloriser tout le processus. Cela doit être l'un des éléments de réponse produits au demandeur.

Le deuxième élément de réponse, c'est que chacune des formations politiques a marqué un intérêt par rapport à la thématique. En début de législature, ces éléments sont fondamentaux dans les discussions que nous aurons à traiter dans les semaines et les mois à venir. De cette manière, en faisant en plus confiance aux services du greffe, nous pouvons avoir, me semble-t-il, un accord globalisé sur les détails et sur la mise en œuvre de tous les choix politiques qui seront opérés.

Nous aurons encore l'occasion d'en débattre, et les pétitionnaires auront accès à nos échanges.

M. le Président. – Les services ont déjà préparé un petit texte martyr en guise de réponse aux pétitionnaires. Celui-ci sera peaufiné et vous sera soumis pour approbation lors de la prochaine commission, avec un renvoi vers le compte rendu et les propos qui ont été tenus par les différents groupes politiques.

Si vous êtes d'accord avec cette solution, dans 15 jours, nous examinerons le texte préparé par les services qui sera éventuellement soumis au vote s'il y a des difficultés. À ce moment, nous accorderons la confiance, ou pas, au président et au rapporteur.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Tellier à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la possible fin des primes à la rénovation »

Question orale de M. Janssen à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les financements et aides à la rénovation en Wallonie »

Question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avenir des primes énergétiques en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Tellier, sur « la possible fin des primes à la rénovation » ;
- M. Janssen, sur « les financements et aides à la rénovation en Wallonie » ;
- Mme Goffinet, sur « l'avenir des primes énergétiques en Wallonie ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, bienvenue dans vos nouvelles fonctions. Je vous souhaite un mandat ambitieux pour le climat et l'énergie.

Vous l'avez souvent clamé avec force lorsque vous représentiez les entreprises wallonnes : « L'économie wallonne a besoin de stabilité, de prévision et de vision ». C'est particulièrement le cas dans le secteur

énergétique où le chantier de l'isolation de nos bâtiments, encore bien trop énergivores, est titanesque.

Ainsi, comme l'affirmait M. Hugues Kempeneers, le directeur général de la fédération Embuild, dans les pages de *L'Avenir* : « Près de la moitié du bâti wallon a été construit avant la Seconde Guerre mondiale ».

Or, pour améliorer le confort et la santé de nos concitoyens, réduire leurs factures, diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et la pollution de notre air, il est impératif d'abaisser également notre consommation de chauffage en isolant nos bâtiments. C'est d'autant plus vrai que le prix du gaz naturel augmente à nouveau. Il est remonté à 40 euros par mégawattheure contre 25 euros à la fin de l'hiver dernier. Le contexte international fait planer un doute sur le prix des énergies fossiles, notamment sur les combustibles de chauffage.

La priorité pour se protéger contre l'augmentation des prix de l'énergie est d'isoler nos logements autant que faire se peut. C'est une évidence économique et sociale, une politique de bon sens portée par les écologistes, mais également par la Commission européenne qui impose aux États membres de mettre en place des mesures pour garantir une réduction de la consommation moyenne d'énergies primaires d'au moins 16 % d'ici 2030.

C'est un fameux chantier qui ne s'improvise pas, ni pour un ménage qui doit planifier, budgéter et organiser ses travaux ni pour l'ensemble du secteur du bâtiment qui peine déjà à répondre à la demande. Vous le savez mieux que quiconque, les entreprises investissent, engagent des ouvriers et achètent des équipements. Elles doivent dès lors disposer de certitudes et d'une visibilité sur les orientations politiques afin de planifier leurs investissements et leurs engagements.

Pourtant, si le nouveau Gouvernement dont vous faites partie annonce vouloir augmenter la vitesse de rénovation des bâtiments dans sa Déclaration de politique régionale, il a créé – il faut le reconnaître – une grande incertitude au sein de la population et du secteur du bâtiment en annonçant vouloir supprimer ou du moins réduire fortement les primes à la rénovation. Ces primes avaient été largement augmentées lors du précédent Gouvernement et permettaient aux ménages moins fortunés de rénover leur foyer puisqu'elles étaient modulées sur la base des revenus.

Pourriez-vous dès lors nous éclairer sur votre analyse en la matière ? Avez-vous décidé ou non d'arrêter de subventionner l'isolation du bâti ? Qu'avez-vous envisagé pour assurer une prévisibilité suffisante pour les citoyens qui envisagent des rénovations énergétiques indispensables ?

Qu'avez-vous prévu pour permettre aux personnes qui n'ont pas les capacités d'investir d'isoler leurs logements et de réduire leur facture d'énergie ? Avez-vous prévu un accompagnement personnalisé de ces personnes ?

Quelle est votre analyse politique pour maintenir et soutenir le développement d'une filière de rénovation en Wallonie ? Avez-vous prévu de mettre en place une fiscalité immobilière différenciée pour inciter les nouveaux propriétaires à rénover, tout en diminuant leurs coûts ?

M. le Président. – Vous êtes quasiment dans le timing. Je répète les timings en ce début de législature : cinq minutes lorsqu'on est tout seul à poser une question et trois minutes lorsqu'il s'agit de questions groupées. Je vous remercie d'essayer de respecter le timing, comme Mme Tellier.

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, notre DPR marque un tournant dans l'approche des aides à la rénovation énergétique. Le Gouvernement envisage d'orienter les financements vers des prêts à taux zéro et des garanties plutôt que de continuer à accorder des primes directes.

Cette évolution suscite des inquiétudes compréhensibles dans le secteur de la construction, qui regrette la possibilité de suppression des primes traditionnelles. Le coût de gestion des primes et leur efficacité en tant qu'incitants sont des éléments clés de cette réflexion. Actuellement, la complexité du système, couplée à un manque de personnel, ralentit le traitement des demandes et nuit à l'efficacité globale du dispositif.

L'exemple récent de Bruxelles, avec la fin précipitée des primes Rénolution, montre les risques d'une transition mal gérée. De nombreux citoyens bruxellois ont été pris au dépourvu par un ultimatum inattendu, les laissant dans l'incertitude quant au financement de leurs travaux.

Pour éviter un tel scénario en Wallonie, la transition vers un système basé sur des prêts et des garanties nécessite une approche bien planifiée qui inclut une période transitoire pour éviter les erreurs du passé.

Compte tenu des préoccupations du secteur de la construction et des particuliers, quelles mesures sont sur la table afin d'assurer une transition en douceur vers un nouveau système basé sur les prêts à taux zéro et les garanties, tout en minimisant l'impact sur les projets de rénovation en cours ?

Est-il prévu de mettre en place une période transitoire afin d'éviter les désagréments rencontrés, par exemple, à Bruxelles, où l'arrêt brutal, comme je le mentionnais, des primes Rénolution a laissé les citoyens et les entreprises dans l'incertitude ?

Considérez-vous, comme cela a été fait à Bruxelles, la possibilité de limiter, par exemple, les Rénopack, en instaurant un plafond pour les primes d'isolation ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, tant les citoyens que les acteurs du secteur s'interrogent sur l'avenir des primes destinées à la rénovation et à l'isolation des logements en Wallonie.

La Déclaration de politique régionale indique : « Une réflexion sera menée pour permettre la mise en place des incitants fiscaux en cas de réalisation de certains travaux de rénovation pour mobiliser les investissements privés. Le Gouvernement orientera les financements et les aides à la rénovation vers des prêts et des garanties afin de rendre cette politique soutenable budgétairement. Le tiers investissement et les financements alternatifs mobilisant l'investissement privé seront également étudiés et encouragés. Les différentes politiques intégreront la situation financière des ménages, notamment les plus précarisés. Au même titre, une rationalisation des régimes d'aide à la rénovation sera menée pour amplifier les rénovations par quartiers ».

Pourriez-vous nous donner plus de détails sur vos objectifs et sur la manière dont va évoluer ce système de primes pour les citoyens qui souhaitent rénover et isoler leur logement ? Ce système accuse actuellement un certain retard, parfois même important.

Comment le système actuel sera-t-il réformé à court terme et dans quel sens ? Je voudrais également savoir s'il y a des discussions en cours, tant avec l'administration que les acteurs du secteur, pour aboutir vers un modèle qui serait plus performant et plus efficient.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Monsieur les Députés, la première chose que je voudrais dire, c'est que je tiens à rassurer les citoyens – je l'ai d'ailleurs dit dans la presse à plusieurs reprises – ainsi que le secteur de la construction. L'idée n'est pas de supprimer toutes les aides à la rénovation, mais bien de les rendre plus simples, plus lisibles et plus efficaces pour les citoyens. Il s'agit également de les rendre plus soutenables pour la Wallonie.

L'un des objectifs prioritaires du Gouvernement tient à l'amélioration de l'efficience et à la simplification des démarches administratives dans toutes les politiques publiques. C'est une attente forte des citoyens et c'est également un marqueur fort de la DPR. Les réformes à venir dans des secteurs aussi cruciaux que le logement et l'énergie intégreront logiquement ces principes fondamentaux.

Le rythme actuel de rénovation est de 1 % du parc de logements par an. Ce rythme est beaucoup trop faible, et l'objectif sera de le tripler. Il ne faut pas le rappeler, la rénovation constitue l'un des grands leviers pour atteindre nos objectifs climatiques. On en est parfaitement conscient.

À ce stade, le constat que je fais, c'est que les différentes aides, les primes et les différents soutiens sont particulièrement nombreux et disparates, à telle enseigne qu'un cadastre de ces différentes aides n'était pas disponible au sein de l'administration à mon arrivée.

Cette situation n'est pas de nature à simplifier la vie des candidats rénovateurs potentiels ainsi que celle des services de l'administration qui sont chargés de les conseiller et de gérer les dossiers.

Au vu du nombre d'aides existantes, de leur hétérogénéité et du manque d'automaticité dans le traitement, la gestion de celles-ci nécessite un grand nombre d'interventions humaines. L'administration m'a indiqué ne pas avoir été suffisamment pourvue, ce qui aurait entraîné une accumulation d'un stock d'aides à traiter, un délai de traitement très long – beaucoup trop long – et une absence de prévisibilité.

Si les moyens alloués aux aides ont été temporairement augmentés par mes prédécesseurs dans le cadre du PRW, il apparaîtrait, à ce stade, une insuffisance de moyens prévus de manière pérenne et pluriannuelle.

J'ai bien entendu chargé mon administration d'établir un cadastre complet de la situation afin d'objectiver cette situation dont j'hérite.

J'ai également suggéré à mes collègues du Gouvernement d'inscrire cette politique dans le cadre du *spending review* afin que nous puissions, d'une part, mesurer l'efficience du système et, d'autre part, nous assurer d'un soutien optimal à l'avenir, tant en termes de dispositifs pour les citoyens que d'utilisation des moyens.

J'exprime, malgré tout, un sentiment de surprise quand j'entends que l'économie wallonne a besoin de stabilité puisque vous prêchez une convaincue.

Néanmoins, je ne peux que constater que l'action menée par mes prédécesseurs en charge du Logement et de l'Énergie a mené à un délai de traitement des primes de plus d'un an et a mis ces politiques illisibles pour le citoyen sur une trajectoire budgétaire manifestement insoutenable.

En finançant parfois jusqu'à 90 % de la rénovation énergétique d'un bien privé avec de l'argent public, de l'avis même des acteurs de terrain, la Région s'est

privée de tout effet levier, ce qui a conduit à la situation, que l'on observe aujourd'hui, d'une politique extrêmement coûteuse et génératrice d'effet d'aubaine pour un résultat pour le moins insuffisant de 1 % de taux de rénovation annuel.

Pour ce qui est de 2025, les moyens alloués aux différentes politiques publiques, en ce compris en matière de rénovation, seront discutés et définis lors du prochain conclave budgétaire. Il conviendra donc d'attendre les conclusions de ces travaux.

Comme vous l'aurez compris, la réforme de ces mécanismes est une nécessité. Je prendrai le temps d'écouter avec attention les différentes parties prenantes. Il me semble très important de disposer d'un monitoring complet, objectivé et chiffré de la situation avant de proposer un nouveau mécanisme efficient et soutenable au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos précisions.

S'il s'agit d'accroître la lisibilité et la simplification des primes, mon groupe ne pourra que soutenir cette proposition. Nous serons très constructifs à cet égard.

En ce qui concerne le renforcement des équipes, vous avez ici deux témoins devant vous : le MR n'a jamais voulu renforcer ces équipes précédemment. Toutefois, je me réjouis que les choses changent en la matière.

Ce qui est certain, c'est que la question des primes est cruciale. La question de la rénovation et d'accroître le rythme de celle-ci est indispensable.

Notre souhait est que cela ne se fasse pas sur le dos des personnes qui ont moins de moyens et qui n'ont pas pu bénéficier des effets d'aubaine dont vous parlez parce qu'elles n'ont pas été les premières à s'investir dans cette rénovation énergétique pour différentes raisons. Elles ne doivent pas être laissées de côté aujourd'hui.

Nous soutenons notamment des propositions telles que les rénovations par quartiers qui vont permettre de massifier ces chantiers ou encore l'utilisation beaucoup plus accrue du tiers investisseur.

M. le Président. – Pile-poil une minute, qui est le temps imparti pour les répliques. Mme Tellier a le sablier en interne. Félicitations pour cela.

La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse et d'avoir rappelé notamment les objectifs de la politique que vous allez mener, à savoir rendre les primes :

- plus simples et plus lisibles pour les citoyens ;
- plus soutenables pour la Wallonie ;
- plus efficaces de manière générale pour réussir la transition avec l'objectif de tripler le taux de rénovation.

Je suis convaincu, comme vous, de ce besoin d'un cadastre ou d'un monitoring qui permettra de prendre les politiques les plus appropriées.

Je suis impatient de connaître les résultats des travaux que vous allez mener.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir évoqué avec nous la méthodologie que vous comptez mettre en place.

Le logement et l'énergie sont des enjeux essentiels, et je vous sens à l'écoute. Il est important de travailler avec les acteurs pour faire évoluer le système et que, mis en place, celui-ci soit plus performant, plus efficace et plus simple pour les citoyens.

Nous aurons l'occasion de suivre attentivement les travaux et d'en discuter au sein de cette commission avec les collègues.

Question orale de M. Collignon à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le recours en annulation de la Flandre au Conseil d'État contre le mécanisme wallon des compteurs qui tournent à l'envers »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le recours en annulation de la Flandre au Conseil d'État contre le mécanisme wallon des compteurs qui tournent à l'envers ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Christophe Collignon (PS). – Madame la Ministre, le précédent Gouvernement avait décidé de garantir aux *prosumers* de maintenir le compteur tournant à l'envers jusqu'en 2030 pour toute installation mise en service avant le 31 décembre 2023. Cette mesure permet aux propriétaires de panneaux photovoltaïques de bénéficier d'une compensation pour

l'électricité non consommée immédiatement, mais injectée sur le réseau.

La ministre flamande de l'Énergie du précédent Gouvernement, Zuhal Demir, a décidé d'introduire, en mars dernier, un recours en annulation devant le Conseil d'État. C'est l'existence de ce régime dérogatoire que la ministre dénonce au motif que la Flandre s'est vu refuser un système similaire par la Cour constitutionnelle en 2021.

Près de 360 000 Wallons sont propriétaires d'installations photovoltaïques. L'ASBL BeProsumer, qui représente de nombreux propriétaires, est inquiète, à juste titre.

Avez-vous déjà entrepris des démarches auprès de votre collègue N-VA du Gouvernement flamand pour la sensibiliser à l'impact d'une éventuelle annulation ?

Le cas échéant, voyez-vous des alternatives viables en cas d'annulation du régime actuel par le Conseil d'État ?

Quelles initiatives comptez-vous prendre afin de rassurer les propriétaires de panneaux ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, si des contacts ont été pris par mon prédécesseur à cet effet, la procédure judiciaire est néanmoins largement avancée et la recherche d'une solution à l'amiable n'est désormais plus envisagée. Vous l'aurez certainement vu, le président de la N-VA a clairement fermé cette porte dans la presse.

J'ai pour principe de ne pas commenter les procédures judiciaires en cours. Je peux néanmoins vous dire que la Région wallonne veille, via son conseil, à défendre ses intérêts ainsi que ceux des *prosumers* qui bénéficient du régime que l'on dit « du compteur qui tourne à l'envers ».

À ce stade, le dossier étant entre les mains de l'auditeur, nous attendons de pouvoir prendre connaissance de ses conclusions pour estimer les risques et adopter une stratégie quant à l'avenir du dispositif. Il est dès lors trop tôt pour envisager des mécanismes de remplacement du dispositif.

Je suis bien entendu très attentive à ce dossier et aux suites qu'il connaîtra afin de défendre les intérêts des *prosumers* qui aident la Wallonie dans l'atteinte de ses objectifs climatiques et d'autonomie énergétique.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je prends note des informations. Malgré le fait que votre parti tente de négocier un gouvernement au niveau fédéral avec la N-VA, vous n'emprunterez pas cette piste et vous vous en remettez à l'incertitude d'une procédure judiciaire au niveau du Conseil d'État.

Question orale de Mme Lambelin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la lutte contre le réchauffement climatique »

Question orale de Mme Tellier à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le plan Air-Climat-Énergie à l'horizon 2030 (PACE 2030) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Lambelin, sur « la lutte contre le réchauffement climatique » ;
- Mme Tellier, sur « le plan Air-Climat-Énergie à l'horizon 2030 (PACE 2030) ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, c'est avec un certain regret que nous constatons que votre DPR est particulièrement lacunaire en matière de lutte en faveur du climat. Cela ne semble pas être une priorité pour ce Gouvernement. Ces inquiétudes ont d'ailleurs été relayées par plusieurs acteurs du secteur en matière de climat.

Vous annoncez la révision du plan Air-Climat-Énergie 2030 en intégrant des mesures hiérarchisées par ordre de priorité. Pouvez-vous préciser les critères exacts qui seront utilisés pour objectiver les mesures proposées ? Comment le Gouvernement compte-t-il assurer que cette révision ne retarde pas l'atteinte des objectifs climatiques fixés pour 2030 et 2050 ?

Quelle est la stratégie du Gouvernement pour inclure la consultation citoyenne dans le plan Air-Climat-Énergie, sachant que cette transparence et que cette participation publique sont absolument essentielles pour qu'une politique climatique soit légitime et acceptable ?

Comment prévoyez-vous de convaincre les entités réticentes, comme la Flandre, à s'engager équitablement dans la répartition des charges nationales ?

Le Gouvernement souhaite « stabiliser les réglementations climatiques ». Comment interpréter cette phrase ? Cela ne revient-il pas à proposer une

pause environnementale implicite ? La question semble légitime.

Enfin, quelles mesures spécifiques seront prises pour que la transition énergétique soit accessible aux ménages vulnérables et pour réguler les prix de l'énergie ?

M. le Président. – C'est une autre députée du Brabant wallon qui pose une question sur le même sujet.

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, la lutte contre le changement climatique est une priorité essentielle pour notre Région. Dans cette optique, le plan Air-Climat-Énergie de la Wallonie, le PACE, préparé et validé par le précédent Gouvernement, notamment sur la base d'un important dispositif de consultation citoyenne et d'une méthodologie permettant d'atteindre l'objectif chiffré de -55 % d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, constitue un cadre stratégique majeur afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et renforcer la transition énergétique de notre Région. Ce plan s'articule également avec les engagements de la Belgique au sein de l'Union européenne, notamment dans le cadre du Green Deal et des objectifs à l'horizon 2030.

Je ne reviendrai pas sur l'image catastrophique – vous n'y êtes pour rien – donnée à l'importance de cet enjeu lors de la conférence de presse de présentation de l'accord de gouvernement. Je veux croire que vous aurez à cœur de mener votre mandat avec ambition sur ce défi majeur pour l'avenir de l'humanité. Il n'empêche que vous êtes lié à un accord de gouvernement.

Votre accord de gouvernement prévoit : « Une révision du PACE 2030 en intégrant et en hiérarchisant par ordre de priorité les mesures dont les impacts les plus significatifs auront été démontrés. Toutes les mesures qui fondent la politique climatique devront être scrupuleusement objectivées sur la base de leurs coûts, de leur impact économique et environnemental, de leur sensibilité géopolitique, de leur acceptabilité sociale, de leur crédibilité technique et de leur caractère durable ».

Permettez-moi tout d'abord de m'étonner d'un tel manque de confiance quant au travail conséquent qui a été réalisé par les administrations et le précédent Exécutif, dont votre formation politique faisait pourtant partie. Au lieu de veiller à la mise en œuvre concrète des mesures indispensables et urgentes du PACE 2030, votre Gouvernement souhaite rouvrir les discussions et les négociations, qui ont été longues et ardues, au risque de perdre de précieuses années d'une action climatique qui devrait être largement plus efficace. Je m'étonne également que vous ne mettiez pas votre énergie à la préparation de la suite de l'après-2030 puisque nous sommes à ses portes et que la transition climatique ne s'improvise guère.

Quel est le calendrier précis de cette évaluation ou révision du PACE 2030 ? Quand le processus sera-t-il lancé ? Quand prévoyez-vous que les résultats ou les propositions de modifications seront disponibles ?

Quelle sera la méthode employée pour cette révision ? Avez-vous prévu des études d'impact spécifiques, une consultation publique ou une collaboration avec des experts indépendants pour orienter les choix stratégiques ?

Concernant l'articulation avec les plans national et européen, comment cette révision du PACE 2030 s'articulera-t-elle avec le plan national Énergie-Climat ?

Quel dispositif avez-vous prévu de mettre en place pour assurer le suivi des objectifs fixés dans le cadre de cette révision ?

Avez-vous planifié d'inclure des mécanismes de transparence pour garantir que les citoyens et les parties prenantes puissent suivre l'avancement et les résultats concrets ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames les Députées, par rapport à la révision du PACE, je tiens à ce qu'il soit bien clair que nous maintenons les engagements et les objectifs globaux fixés dans le PACE adopté en 2023, à savoir, entre autres, une réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur hors ETS de 47 % d'ici 2030. L'ambition climatique n'est donc aucunement revue à la baisse et reste bien une priorité pour ce Gouvernement.

Quand on parle de révision du PACE, le terme est peut-être mal choisi, je le concède. En effet, il s'agit tout d'abord de booster les mesures les plus porteuses en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de fixer des priorités pour atteindre précisément les objectifs.

Pour identifier ces priorités, on doit entamer un travail d'objectivation des mesures du PACE en termes d'efficacité climatique, de réalisme dans leur mise en place par rapport aux publics visés, de coût d'investissement et d'acceptabilité sociale. Ce travail n'a pas encore été réalisé dans la version actuelle du PACE. Il convient de le réaliser dans les plus brefs délais.

Bien entendu, c'est un travail d'objectivation qui mènera très certainement à la révision des objectifs par secteurs en fonction des priorités qui en ressortiront. Cette révision sectorielle n'émane pas de la DPR dans le but de réinventer la roue. Elle est bien prévue dans le

décret Neutralité carbone et est un dispositif qui a été inséré afin de permettre l'adaptation de ce plan aux différentes évolutions conjoncturelles et normatives, notamment européennes.

Comme vous le savez, une nouvelle directive vient d'ores et déjà doubler l'objectif que la Wallonie s'est fixé en matière d'efficacité énergétique. Le PACE évoluera donc afin de répondre à ces nouvelles normes en fonction des priorités retenues, tout en conservant la trajectoire fixée.

Concernant les processus de participation, il n'est pas prévu de consultation citoyenne de même ampleur que celle qui a été réalisée en amont du PACE 2023, car la révision envisagée ne porte pas sur la trajectoire globale, mais bien sur la révision des objectifs sectoriels. Toutefois, comme l'énonce la DPR, ainsi que le décret, nous travaillerons en parallèle à la mise en place d'un rapportage public.

En ce qui concerne la stabilisation des réglementations, il ne s'agit à nouveau certainement pas de faire une pause environnementale, mais bien d'apporter plus d'efficience dans la mise en œuvre des mesures énergétiques et climatiques.

En effet, comme vous le savez, les différents secteurs sont eux-mêmes demandeurs d'une plus grande prévisibilité dans les politiques adoptées par les différents niveaux de pouvoir afin de pouvoir sécuriser leurs travaux, leurs investissements et les emplois sur le long terme. Ce sera la priorité qui guidera l'ensemble de nos travaux.

Les négociations autour de *burden sharing* doivent reprendre dès l'installation des différents gouvernements. Comme annoncé, nous nous inscrivons pleinement dans les objectifs de neutralité carbone en 2050. C'est cette ligne de conduite que nous suivrons.

En ce qui concerne les mesures spécifiques pour les publics précarisés, le même travail d'objectivation sera réalisé pour que les mesures d'aide et d'accompagnement puissent être réorientées vers une réponse globalisée. Nous voulons éviter d'encombrer les ménages avec de nombreuses démarches pour des petites aides diverses et variées. Lorsqu'une situation de précarité énergétique est constatée, une réponse simple et efficace doit y être apportée dans les plus brefs délais.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci beaucoup, Madame la Ministre. Vous vous voulez rassurante dans votre réponse. Sachez que nous serons dans une opposition constructive, mais que nous suivrons cet enjeu de manière absolument assidue. Il est de notre devoir de faire de la transition une priorité absolue.

La crise climatique, les catastrophes naturelles, la perte de biodiversité : la liste est longue. Tous les experts sont absolument unanimes : cette situation n'ira pas en s'améliorant. Pourtant, force est de constater que, parfois, ces enjeux climatiques semblent passer à la trappe. En clair, on sent dans la société, de manière générale et pour le moment, que l'on nie une situation de fait qui nous impactera toutes et tous et certainement davantage les plus faibles.

Cette transition doit être pensée de manière planifiée. Elle doit être financée et elle doit surtout tenir compte des aspects économiques et sociaux. C'est pour cette raison que la régulation des prix de l'énergie est absolument essentielle pour nous afin de protéger les ménages les plus vulnérables et les classes moyennes. Je pense aux travailleurs et aux démunis qui doivent pouvoir bénéficier d'un tarif social renforcé et d'un accompagnement social adéquat.

Enfin, je me permets de rappeler que la mise en place d'un fournisseur public d'énergie est absolument essentielle pour assurer la régulation efficace et équitable du marché.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos précisions.

Je prends note que la trajectoire climatique sera maintenue. Cela me semble essentiel parce que, tout d'abord, c'est une obligation internationale à laquelle nous ne pourrons nous soustraire et parce que c'est également une obligation morale à l'égard de l'humanité de faire notre maximum pour lutter contre les dérèglements climatiques. Je ne dois pas vous rappeler les inondations dramatiques dans l'Europe de l'Est actuellement et l'été particulièrement chaud, non pas en Belgique, mais ailleurs dans le monde, que nous avons vécu.

Cette transition doit être efficace, je vous rejoins sur ce point, et c'est pourquoi je m'étonne et j'espère que le temps d'objectivation que vous avez évoqué sera le plus rapide possible pour justement pouvoir passer à la mise en œuvre du PACE. C'est bien cela que nos citoyens attendent et c'est nécessaire pour mettre en place cette transition de manière tout à fait réelle. Cette transition doit également être juste et solidaire, et nous serons attentifs à la mise en place du PACE prochainement.

Question orale de M. Fournaux à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le stockage de l'hydrogène »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fournaux à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le stockage de l'hydrogène ».

La parole est à M. Fournaux pour poser sa question.

M. Richard Fournaux (MR). – Madame la Ministre, alors que la transition énergétique s'opère progressivement, un chercheur belge et son équipe de l'UCLouvain ont conçu un nouveau matériau permettant de stocker l'hydrogène plus efficacement que les techniques jusqu'ici utilisées.

Le volume de ce gaz est important et son utilisation requiert qu'il soit comprimé ou liquéfié. Selon ce professeur en chimie, Yaroslav Filinchuk, sa découverte n'est, certes, pas la solution définitive, mais il souligne avoir réalisé une réelle avancée. Cette découverte peut stocker deux fois plus d'hydrogène que la technique de l'hydrogène liquide et plus de trois fois plus que la technique de l'hydrogène dit « comprimé ».

Cependant, ce matériau doit encore faire l'objet de modifications de composants, car il se dégrade au contact de l'humidité dans l'air. Des adaptations et des découvertes liées à celui-ci pourraient, selon ce professeur, proposer un moyen de stocker l'hydrogène de façon efficace, et ce, pour l'ensemble des secteurs de la société.

Soutenir ce type de travaux de recherche est utile et même, à mon sens, incontournable pour une transition énergétique efficiente. Il faut peut-être ici rappeler que notre pays, jadis, a tout de même été un pays de grands entrepreneurs et de grandes découvertes qui se sont répandus à travers le monde. Pourquoi ne pas, ici aussi, répéter ce type d'avancées significatives au bénéfice de toutes et de tous, venant de Belgique et donc aussi de Wallonie ?

Madame la Ministre, je suppose que vous êtes bien informée au sujet de ce dossier. Comptez-vous soutenir de manière concrète l'avancée des recherches ? Le professeur souligne l'intérêt de diversifier au maximum la recherche pour s'adapter à toutes les niches – la mobilité, le stockage de l'énergie renouvelable intermittente, et cetera – et ouvre la voie à ses confrères pour exploiter cette piste des matériaux poreux dotés d'une surface d'hydrure.

Agissez-vous proactivement auprès des chercheurs afin d'établir une ligne de conduite et d'objectifs dans le cadre de cette transition énergétique et des besoins qu'elle impose ?

Cette découverte belge et wallonne dans le domaine de l'énergie est une nouvelle preuve des talents dont nous disposons dans notre belle Région. Initiez-vous une action nécessaire pour valoriser la Wallonie dans ce secteur et lui permettre de s'y positionner en leader ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la recherche relève de la compétence du ministre-président, mais le respect des compétences n'empêche pas les échanges et les collaborations interministérielles qui sont essentielles. Dans ce cadre, je veille et je veillerai à ce que la thématique de l'hydrogène et celle de la transition énergétique dans son ensemble soient des thèmes prioritaires pour la Wallonie.

Vous relèverez à ce sujet que la DPR ne dit pas autre chose, et je vais citer deux exemples. La DPR dit ceci : « Le Gouvernement entend développer et renforcer la position de la Wallonie dans d'autres secteurs stratégiques et prioritaires, comme ceux des technologies de la transition environnementale, en ce compris le nucléaire et le traitement de ses déchets, les technologies de capture et stockage du carbone, l'hydrogène et la cybersécurité », ou encore, toujours en citant la DPR : « En contribuant de façon majeure au développement économique, les entreprises doivent pouvoir identifier une offre claire. Dans ce contexte, il convient de restructurer le paysage pour le rendre plus lisible, mais également pour mieux se saisir de nouvelles thématiques d'innovation émergentes. Par exemple, l'hydrogène ».

Cela étant dit, le Gouvernement n'est institué que depuis deux mois. Il m'est dès lors difficile de faire le bilan de mon action ou de celle du Gouvernement en la matière. Néanmoins, je peux vous assurer que la Wallonie soutient et s'investit dans cette thématique centrale puisqu'elle s'est dotée d'un Plan stratégique wallon pour l'hydrogène.

Pour coordonner les différentes actions définies dans ce plan, un organe de gouvernance de l'hydrogène a été créé et il rassemble les différentes parties prenantes. Cet organe devra coordonner et suivre la mise en œuvre du plan stratégique et assurer un rapportage vers le Gouvernement tout en étant une force de proposition sur des thématiques liées au développement de cette filière hydrogène en Wallonie.

En plus de ces éléments qui ont trait à la gouvernance et à l'accompagnement de la filière, je précise que la Wallonie soutient d'ores et déjà de nombreux projets en matière d'hydrogène. Le déploiement d'une filière wallonne hydrogène est donc bien en cours. Il s'agit néanmoins d'une filière naissante

et son essor, malgré l'accompagnement technique et financier, reste compliqué au niveau européen.

Il faudra un suivi rapproché qui sera nécessaire afin de s'assurer que les moyens dédiés permettent l'essor d'une chaîne de valeur liée à l'hydrogène en Wallonie qui soit pertinente économiquement et techniquement. C'est ce à quoi je veillerai.

M. le Président. – La parole est à M. Fournaux.

M. Richard Fournaux (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Je connais par cœur la Déclaration de politique régionale qui a mis en place ce nouveau Gouvernement, mais je voulais aussi, par ma question, attirer l'attention sur cet élément et faire en sorte que l'on en parle aussi dans ce Parlement de manière un peu plus claire et concrète que dans une Déclaration de politique générale.

C'est une manière aussi pour moi d'insister sur le fait que, dans tous les débats auxquels vous devez faire face maintenant, les interpellations, que ce soit ici ou dans la presse, ou peut-être directement auprès de la population, on parle beaucoup d'enjeux financiers et d'économies puisqu'on dit qu'il va falloir se serrer la ceinture, et cetera. Tout cela est tout à fait juste, et je soutiens cette manière de faire et d'agir, et ce discours-vérité vis-à-vis de la population.

Cependant, investir dans la recherche reste quelque chose de fondamental – c'est le cas de le dire – et important pour faire quelque chose plus tard de tout aussi intéressant et qui sera valorisant, y compris sur le plan financier et en termes de réussite, notamment sur le plan environnemental.

Question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le gel du déploiement des bornes de rechargement pour véhicules électriques »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le gel du déploiement des bornes de rechargement pour véhicules électriques ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, ma première question – il faut toujours une première fois – vise le développement des bornes de recharge pour les véhicules électriques. C'est un enjeu capital pour le positionnement de la Wallonie dans le domaine.

À l'heure actuelle, force est de constater que nous sommes à la traîne par rapport à nos voisins régionaux.

Un plan d'implantation de bornes a été préparé par votre prédécesseur en collaboration avec les intercommunales de développement économique.

Toutefois, d'après les informations transmises par l'IDEA aux communes de son territoire, le dossier concernant le cahier des charges de déploiement d'infrastructures de rechargement pour véhicules électriques serait gelé.

Madame la Ministre, comment expliquez-vous cette situation ? Comment comptez-vous relancer ce dossier ? Quelle est la situation dans les autres secteurs wallons ? Quand les nouvelles bornes de recharge pourront-elles être installées ? Sur quelles actions travaillez-vous pour booster le développement des bornes de rechargement en Wallonie ?

M. le Président. – Félicitations pour cette première question !

La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question concernant les bornes de rechargement. C'est un enjeu crucial pour notre Région, pour la transition énergétique et pour l'électrification du parc automobile. C'est une priorité pour le Gouvernement.

Je voudrais tout d'abord rappeler que ce sujet est une compétence partagée avec mon collègue ministre de la Mobilité, François Desquesnes, avec qui je travaillerai en étroite collaboration pour coordonner les actions et apporter des solutions concrètes.

Il est vrai que la Wallonie accuse un retard par rapport à ses voisins, notamment la Flandre, qui concentre actuellement environ 80 % des bornes publiques de rechargement en Belgique. C'est un constat qui doit nous pousser à agir rapidement et efficacement pour combler le déficit et répondre aux besoins croissants des usagers de véhicules électriques.

Pour pallier ce retard, le précédent Gouvernement a mis en place une cellule de coordination dédiée à la transition énergétique des réseaux électriques, dont deux groupes de travail sont spécifiquement orientés sur la thématique des bornes de recharge. On a pris connaissance des travaux effectués par cette cellule et notamment du suivi des feuilles de route présentées au précédent Gouvernement en avril de cette année.

Ainsi, au sein de ces deux groupes de travail qui traitent des bornes de recharge, des objectifs à court, moyen et long termes ont été définis en termes de nombre de points de recharge afin d'atteindre les objectifs précisément fixés dans le PACE dont nous

parlions tout à l'heure. De plus, une série de points bloquants ont été identifiés afin de guider l'action des différentes parties prenantes. Nous nous engageons maintenant, avec mon collègue François Desquesnes, à déterminer la suite de ces travaux et à définir des actions prioritaires en concertation avec les parties prenantes.

En ce qui concerne le dossier relatif au cahier des charges pour le déploiement des infrastructures publiques de rechargement, comme vous le confirmera mon collègue, François Desquesnes, celui-ci est en cours de révision pour régler une série de problèmes soulevés par l'Inspection des finances sous la précédente législature. Je vous invite à le consulter pour de plus amples informations.

Il convient de relancer ce dossier de manière prioritaire afin de répondre à la demande croissante des points de recharge en Wallonie. L'objectif est de permettre une installation rapide de nouvelles bornes de recharge et de positionner la Wallonie comme un acteur dynamique dans le domaine de l'électrification des transports.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, et je me réjouis de voir cette proactivité autour de cette problématique qui concerne de nombreux citoyens et qui aura une très grande attention de ma part.

Question orale de M. Evrard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les panneaux solaires *plug and play* »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les panneaux solaires *plug and play* ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, l'installation de panneaux solaires *plug and play* est déjà autorisée dans de nombreux pays, notamment chez nos voisins : l'Allemagne, la France, mais aussi l'Espagne et l'Italie. On constate que la technologie est relativement au point, même si elle reste marginale en termes de production électrique.

En Belgique, jusqu'à présent, ce type d'installation est interdit selon différentes clauses techniques qui sont réglementées et imposées aux GRD. Aujourd'hui, on constate néanmoins une évolution des mentalités ou de l'approche, puisque quelques GRD se sont exprimés aujourd'hui en étant plus favorables à un changement de réglementation. Ils ont d'ailleurs sollicité les régulateurs régionaux en ce sens, avec un objectif qui est une mise en œuvre de ce type de panneaux dès l'horizon 2025. Ce sont évidemment là des perspectives.

Madame la Ministre, je voulais voir avec vous pour faire le point sur ce dossier.

Êtes-vous plutôt favorable à l'installation de ce type de dispositif ? Des contacts ou des échanges ont-ils déjà été initiés en ce sens avec la CWaPE, le régulateur régional wallon ? Disposez-vous également d'informations ou de données relatives notamment aux avantages probables pour les utilisateurs ?

Même si, comme je l'ai dit, on sait que la technologie est relativement marginale. Les investisseurs peuvent-ils espérer un retour sur investissement ? L'avantage de la technologie est qu'elle est relativement accessible, en tout cas par rapport à des installations réalisées par des professionnels et qui représentent plusieurs kilowattheures de production.

De la même manière, ce type de dispositif pourrait-il avoir une incidence sur les quotas d'énergie verte ainsi produite en termes de volume ? Je l'ai dit, il est accessible au plus grand nombre et ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. Y aurait-il éventuellement un impact positif pour notre production d'énergie verte wallonne ?

M. le Président. – Effectivement, on trouve ces panneaux *plug and play* dans tous les magasins de bricolage chez nos voisins français. Qu'en est-il chez nous ?

La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, les panneaux solaires *plug and play* ou les panneaux solaires mobiles sont effectivement interdits en Région wallonne en application de la prescription C10/11 de Synergrid qui est, comme vous le savez, la Fédération des gestionnaires de réseaux. Cette prescription est en cours de révision et la réforme a été soumise par Synergrid aux trois régulateurs régionaux, dont la CWaPE, pour approbation. Synergrid prévoit de publier la nouvelle prescription en novembre de cette année, avec une entrée en vigueur en mai 2025.

Ces six mois devraient être également mis à profit pour homologuer les appareils qui seraient proposés au consommateur wallon. Précisons que tant que cette réforme ne sera pas entrée en vigueur, les panneaux solaires mobiles restent effectivement bien interdits en Région wallonne. Une fois cette réforme entrée en vigueur, seuls les appareils homologués pourront être installés. Une procédure de notification, qui est similaire à celle des installations fixes, sera mise en place. Le

propriétaire du matériel devra notifier son installation à son gestionnaire de réseau de distribution.

Pour ce qui est des avantages pour le consommateur, relevons que le retour sur investissement dépend, comme vous pouvez le supposer, d'une série de facteurs dont le coût des panneaux, la production d'électricité, le coût de la consommation évitée et le niveau d'autoconsommation.

La puissance des panneaux solaires mobiles est relativement limitée dans la mesure où ces derniers doivent pouvoir être branchés sur une simple prise d'électricité. Il appartiendra dès lors à chacun et à chacune de déterminer si la facilité d'installation compense une puissance plus faible au regard de ce que permettent les installations fixes de panneaux photovoltaïques.

Je conclurai en disant qu'alors qu'à l'heure actuelle, l'incidence de ce nouveau développement peut être considérée comme relativement faible. Il faut avant tout y voir une opportunité pour les ménages qui ne disposent pas d'un toit individuel ou qui sont locataires de leur habitation de participer au verdissement de leur consommation.

Néanmoins, compte tenu de la puissance et du productible assez faibles de ces installations, leur usage devrait répondre à des besoins très spécifiques et peut difficilement être comparé en termes de coût et de rendement avec des installations fixes de panneaux photovoltaïques. Ces développements devront néanmoins être monitorés afin d'éviter d'aggraver les problèmes de congestion auxquels font face les réseaux.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. À l'instar de nos voisins, il n'y a pas de raison que nos concitoyens ne puissent pas bénéficier de cette technologie. Il faudra aussi une réflexion globale, à travers Synergrid, avec les différents GRD pour que l'on n'ait pas encore deux poids, deux mesures en fonction des Régions dans lesquelles on se trouve.

Je crois qu'un monitoring est nécessaire. Je vous invite en tout cas à anticiper un maximum les choses de manière à définir le mieux possible le cadre. Sera-t-il nécessaire d'installer un compteur intelligent ou pas, dès que l'on a ce type d'installation, si marginale soit-elle ?

Je rappelle aussi que le volet urbanistique est important puisqu'il ne s'agit pas d'aller installer sur les terrasses et un petit peu partout dans les immeubles à appartements de manière chaotique ce type de panneaux, avec les conflits de voisinage que cela peut engendrer.

Cependant, une fois que le cadre bien défini sera établi, ce sera tout bénéfice de manière marginale, je le répète, pour les concitoyens qui souhaitent utiliser cette technologie.

Question orale de M. Collignon à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'annonce de la fusion des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'annonce de la fusion des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Christophe Collignon (PS). – Madame la Ministre, c'est évidemment un dossier important dont on a d'ailleurs souvent parlé, mais j'ai évidemment relevé que votre DPR mentionne que « Le Gouvernement mettra en place un gestionnaire de réseaux de distribution unique compétent sur l'ensemble du territoire wallon ».

Cela a déjà suscité des levées de boucliers par le directeur général du Réseau d'énergies de Wavre, qui est également l'administrateur délégué d'AREWAL. Il fait référence à l'étude Schwartz commanditée par le régulateur wallon, la CWaPE, qui mentionne que l'efficience économique n'est pas directement corrélée à une grande taille et qu'in fine cela se ferait au détriment du client final. Il insiste sur le fait que fusionner ORES, le plus important et le moins performant des GRD, avec les autres, ne créera pas un grand GRD unique performant.

Quelle est votre analyse par rapport à cette étude ? Comment justifiez-vous de ne pas suivre les recommandations de cette étude réalisée à la demande de la CWaPE ?

Avez-vous déjà eu des contacts avec les GRD qui ont multiplié les synergies ces dernières années ? Le cas échéant, des réunions sont-elles prévues ? Quel est le timing prévu pour mener à bien cette fusion ? Pouvez-vous nous détailler les éléments de motivation qui justifierait une telle fusion ? Quelles sont les plus-values éventuelles que vous avez identifiées et pouvez-vous les développer ?

Avez-vous déjà mesuré l'impact en termes d'emplois dans les différents GRD ? Quel serait l'impact sur les tarifs pour les citoyens et les entreprises ? Quelles seraient les zones gagnantes et les perdantes ?

Ne craignez-vous pas que cette fusion engendre des retards et des reports dans les missions des GRD ?

Que répondez-vous aux propos du directeur de la Régie de Wavre et aux acteurs qui s'opposent à cette fusion ? Quid si les actionnaires des GRD refusent cette fusion ? Allez-vous respecter l'autonomie communale ? Le cas échant, quel chemin allez-vous privilégier : fusionner des GRD en société d'exploitation unique comme en Flandre ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je vous remercie pour ces questions, mais je me demande a contrario si le même questionnement s'est posé pour justifier la poursuite de l'organisation de la gestion des réseaux d'énergie sous la configuration actuelle. C'est évidemment une réflexion qui peut être à double tranchant.

Vous mentionnez très logiquement l'étude Schwartz en ce qu'elle a été commandée par un acteur neutre et impartial, puisqu'il s'agit de la CWaPE, qui est le régulateur wallon. Je soulignerai néanmoins que cette étude a conclu simplement au fait qu'un petit gestionnaire de réseau n'était pas nécessairement moins performant qu'un grand ; et je rejoins cette analyse. Elle ne s'est néanmoins pas prononcée sur la question des économies d'échelle qui pourraient résulter d'une fusion des cinq entités en une seule. Elle ne se prononce par ailleurs pas sur les questions tout aussi fondamentales que sont l'homogénéité technologique, l'unicité des procédures, le traitement égal de tous les utilisateurs du réseau, notamment en matière tarifaire, ou encore sur la qualité du service et sur l'efficience économique. Ce sont évidemment ces enjeux qui guideront mon action.

Vous l'aurez compris, les économies et la réduction incidente de la facture du consommateur ne sont qu'un des éléments qui justifient et qui sous-tendent cet objectif de la DPR. Des gains en matière de simplification administrative, de technologies non seulement pour les utilisateurs, mais également pour les autres métiers de l'énergie, les fournisseurs, les développeurs, et cetera, devraient être ciblés également. À court terme, des échanges que mon cabinet a eus avec les gestionnaires de réseau, cette opération pourrait également générer des économies *one-shot* ayant trait à d'importants investissements, notamment en lien avec le développement des applicatifs informatiques chiffrés en dizaines de millions d'euros.

La question de la mise en place d'un gestionnaire de réseau unique sur le territoire wallon est complexe. Cet objectif politique, qui n'est pas nouveau en ce qu'il figurait déjà dans la précédente DPR, à laquelle votre parti avait d'ailleurs également souscrit, me semble néanmoins extrêmement pertinent dans un secteur énergétique toujours plus complexe et plus cher pour les citoyens et les entreprises. La rationalisation et la simplification guideront l'action de ce Gouvernement pour les cinq années à venir et le secteur de l'énergie ne fera pas exception.

La mise en œuvre de cet objectif sera largement menée en concertation avec toutes les parties prenantes, dont les communes, et je veillerai à ce que cet exercice ne mette pas à mal les autres priorités, parmi lesquelles figure la réalisation de la transition énergétique des réseaux en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Merci pour vos réponses. Je me doute bien que c'est un dossier compliqué qui est dans les tiroirs depuis un certain temps.

Une petite rectification : ce n'était pas comme cela que c'était libellé dans la précédente DPR. Je pense que vous confondez avec la période 2017-2019, puisque notre Gouvernement prônait plutôt une évaluation. Je vous avoue qu'à titre personnel, j'ai un esprit ouvert, mais je crois qu'il faut pouvoir déterminer les gains que l'on opère si l'on opère des fusions, qu'il y a évidemment des référents par rapport aux autres pays, que les tailles critiques ne sont pas nécessairement celles que l'on croit, puisque les autres pays qui nous entourent ont des GRD de la taille de ceux que nous avons actuellement, qu'il y a pour mon parti et pour mon groupe des balises importantes, notamment en termes d'emploi, puisqu'en Flandre, les fusions ont conduit à la perte de plus ou moins 1 000 emplois.

Par ailleurs, il y a des situations qui sont fort différentes sur le territoire, notamment quant à la propriété du réseau. Aussi les communes liégeoises ont beaucoup investi. Je pense que, à ce niveau-là, des accords devraient être pris, sans compter que les communes qui paient le moins, parce qu'elles ont investi dans leur réseau, n'ont pas envie non plus que leurs citoyens, par une fusion, paient une facture plus élevée. C'est la comparaison entre Resa et ORES, comme vous le savez.

Question orale de M. Fournaux à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences des décrochages d'onduleurs de panneaux photovoltaïques en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fournaux à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences des décrochages d'onduleurs de panneaux photovoltaïques en Wallonie ».

La parole est à M. Fournaux pour poser sa question.

M. Richard Fournaux (MR). – Madame la Ministre, voici quelques mois, on craignait déjà un afflux de demandes d'indemnisation en Wallonie inhérentes au décrochage des panneaux photovoltaïques.

Outre la gestion de l'afflux possible de demandes d'indemnisation redoutées par le pôle Énergie du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, qui reconnaissait néanmoins la nécessité de répondre aux *prosumers* subissant des décrochages significatifs, c'est aussi le risque d'accentuation des décrochages et ses conséquences pratiques pour ce même *prosumer* qu'il est utile de suivre.

Le nombre d'installations photovoltaïques a augmenté de 50 % durant l'année 2023. Il est à noter qu'un nombre significatif de ces installations a été réalisé après l'été et que les conséquences de leur production sont dès lors à analyser maintenant en Wallonie, notamment concernant les décrochages.

Tenant compte de cette « chronologie d'installation », votre administration a-t-elle déjà constaté une hausse de ces décrochages ? Ce type de question a déjà été évoqué avec un ministre du précédent Gouvernement et, faisant réponse à l'époque à une proposition du pôle Énergie d'alternative au format forfaitaire de l'indemnisation, le cabinet Henry, contacté, avait soutenu qu'à cette étape, « comme on ne mesure pas l'ampleur du décrochage, on attribue une indemnité forfaitaire ».

De façon générale, Madame la Ministre, comment envisagez-vous d'œuvrer dans cette problématique très spécifique ? Il y a peut-être aujourd'hui des chiffres un peu plus concrets pour essayer de vérifier l'ampleur du phénomène.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, c'est un enjeu majeur auquel nous devons accorder la plus grande attention.

Les GRD devaient remettre à la Commission wallonne de l'énergie pour ce 15 septembre la version définitive de leur rapport qualité. La CWaPE disposera alors, par GRD et par commune, du nombre de demandes d'intervention pour un problème de qualité, notamment de tension, liée aux installations photovoltaïques.

Une fois toutes ces données encodées et analysées, la CWaPE réalisera et publiera un rapport sur les indicateurs de qualité 2023. Sur base du prochain rapport de la CWaPE, mes équipes étudieront la situation et la possibilité d'apporter des mesures correctrices supplémentaires.

À cet effet, je précise que la cellule ayant en charge la coordination de la transition des réseaux électriques a identifié une série de leviers techniques, réglementaires et régulatoires qui visent à renforcer le réseau et à apporter des solutions à la problématique des décrochages d'onduleurs.

Depuis, les GRD se sont engagés à réaliser des investissements importants et à moderniser et à renforcer leur réseau.

Le déploiement des compteurs communicants va également faciliter l'objectivation de la problématique des décrochages d'onduleur et la mise en place de mesures correctrices durables.

Les travaux de cette cellule se poursuivent et toutes les solutions seront déployées afin de remédier rapidement à cette problématique.

Quant au principe de l'indemnité, la DPR, comme vous le savez, précise : « Le Gouvernement prendra des mesures pour prévenir les cas de surtension et de sous-tension. Cela portera tant sur les mesures visant à limiter les décrochages, cartographie renforcée et évolutive, que sur les investissements prioritaires ou encore les incitants à la mise en place de solutions de flexibilité locale et de stockage. En cas de préjudice avéré et objectivé, le Gouvernement veillera à ce qu'une indemnité proportionnelle soit prévue ».

Mon objectif sera, bien entendu, de respecter cette feuille de route.

M. le Président. – La parole est à M. Fournaux.

M. Richard Fournaux (MR). – Je remercie simplement la ministre pour la qualité de sa réponse.

À mon avis, c'est un sujet qui reviendra autour de la table, en tout cas ici en commission dans les prochains mois, pour voir un peu comment tout cela évolue.

M. le Président. – On y sera effectivement attentifs.

Question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la méthodologie du Gouvernement pour rassembler les acteurs du secteur de l'énergie en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la méthodologie du Gouvernement pour rassembler les acteurs du secteur de l'énergie en Wallonie ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la nouvelle Déclaration de politique régionale prévoit qu'un forum permanent réunissant les acteurs de l'énergie, publics et privés, sera institué afin de poursuivre et d'approfondir l'effort de concertation et de coordination sur les enjeux énergétiques. C'est un objectif important tant les défis à relever au niveau énergétique sont considérables. Mon groupe a toujours défendu cette idée de réunir ces acteurs du secteur de l'énergie, et ce, de manière structurelle et permanente.

Une cellule de coordination, sous la présidence de M. Janssen, avait été mise en place par votre prédécesseur. Quand cette cellule s'est-elle in fine réunie pour la dernière fois ? Quel sera l'avenir de cette cellule au regard des différents objectifs repris dans cette Déclaration de politique régionale ?

Quelle évaluation faites-vous du travail effectué par cette cellule ? De quelle manière voyez-vous les choses, comment vous allez faire pour réunir ce forum ? Surtout, suivant quelle méthodologie ?

Enfin, avez-vous déjà eu l'occasion d'établir un calendrier de travail et de définir les objectifs pour ce forum ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, cette cellule de coordination de transition énergétique est divisée, comme vous le savez, en quatre groupes de travail.

Deux de ces groupes se concentrent spécifiquement sur les réseaux électriques, tandis que les deux autres sont axés sur les points de charge pour les véhicules électriques, on en a parlé tout à l'heure.

Cette cellule s'est réunie pour la dernière fois le 3 septembre, après une pause estivale, et il est prévu qu'elle fonctionne jusqu'en mars 2025. Dans les mois à venir, nous procéderons à une évaluation des résultats obtenus et des retours des acteurs de terrain qui participent aux différents travaux. Cette évaluation, qui associera mon collègue, le ministre de la Mobilité, pour les travaux relatifs aux points de rechargement pour les véhicules électriques, nous permettra de déterminer sous quelle forme cette cellule devrait évoluer à l'avenir.

Je ne souhaite pas, à ce stade, m'enfermer dans un timing précis, mais je souhaite dire que la cellule de coordination actuelle oriente la fin de son action vers la préparation et la mise en œuvre d'une structure ou d'un forum qui réunira l'ensemble des acteurs permettant de faire émerger une politique intégrée de l'énergie qui aborde les enjeux énergétiques de manière transversale et intersectorielle – intervectorielle, devrais-je plutôt dire –, et non plus en silo.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. J'apprécie d'autant plus vos derniers mots, parce que je me suis toujours battue jusqu'à présent pour ne plus travailler en silo, mais qu'il y ait une plus grande transversalité. Dans ce cas, si l'on veut réussir cette transition énergétique, il est important que l'on mette tous les acteurs autour de la table et que l'on puisse ensemble trouver des solutions les plus adéquates, les plus efficientes, les plus efficaces.

Question orale de M. Evrard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la diminution de l'offre de logements en location »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la diminution de l'offre de logements en location ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, avant que M. Devin ne mobilise la parole à travers ses quelques excellentes questions, je voulais vous poser une question en ce qui concerne la diminution de l'offre des logements en location puisque ce marché connaît actuellement une baisse plus que significative. Si l'on en croit Federia, l'accessibilité au logement vient de connaître une chute de 50 % en deux ans, ce qui est énorme, touchant tous les types de logements en Wallonie.

Le secteur considère que ces difficultés relèvent, d'une part, de la hausse des taux d'intérêt qui a poussé les investisseurs à se tourner vers d'autres types d'investissements – on peut le comprendre aisément – et, d'autre part, d'une responsabilité au regard des interventions gouvernementales – certes, qui dépendent du Fédéral –, comme la non-reconduction de la réduction du taux de TVA à 6 % sur la démolition et la reconstruction pour les promoteurs et sur l'indexation des loyers calculée sur la base de l'indice santé.

Parallèlement – et je pense qu'on le constate toutes et tous –, la demande de logements en location reste très élevée et tend à augmenter, ce qui a pour effet d'augmenter la pression supplémentaire sur le marché. Convenons-en, l'accès à la propriété n'a jamais été aussi compliqué. Beaucoup de ménages qui souhaitent devenir primoacquérants doivent repousser leur souhait en raison de l'augmentation des taux d'intérêt et du prix des matières premières qui a véritablement flambé ces dernières années.

Un petit éclair dans la grisaille, ce sont les décisions que nous allons prendre et qui concernent la réduction des droits d'enregistrement à 3 %. Federia considère cette mesure comme concrète, forte et rapide afin d'éviter une nouvelle crise du logement.

Madame la Ministre, face à cette forte dégradation de l'accessibilité au logement et au risque d'une nouvelle crise, travaillez-vous sur des mesures concrètes visant à répondre à ces difficultés ?

Un des leviers est l'augmentation de l'offre. La DPR l'a d'ailleurs très bien ciblé puisque c'est l'un des moyens importants pour sortir de la crise, avec notamment la réhabilitation et la réaffectation d'anciens bâtiments. Quelles sont vos lignes directrices en la matière ?

Un monitoring chargé de l'évolution du parc immobilier wallon va également voir le jour. C'est une base de travail essentielle. Pouvez-vous nous détailler la mise en œuvre et le fonctionnement de cet outil ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le récent discours d'Ursula von der Leyen au Parlement européen, dans lequel elle a indiqué que le logement constituerait une priorité pour son prochain mandat, et le fait qu'un commissaire européen du Logement puisse être nommé pour la première fois de l'histoire témoignent de l'ampleur des enjeux et du fait qu'ils dépassent largement la Wallonie.

Vous avez raison de souligner l'impact de la hausse des taux des crédits hypothécaires sur l'accession à la propriété dans notre pays. C'est encore fragile, mais il semble que la hausse des taux soit endiguée. Il est permis, dès lors, de penser que les effets négatifs sur ceux-ci de ceux-ci sur l'accès au logement vont se réduire progressivement.

Deux chiffres me semblent importants à relever concernant la situation en Wallonie :

- en 2023, en pleine hausse des taux d'intérêt, 71 000 baux résidentiels ont été enregistrés dans notre Région, soit le niveau d'avant crise covid, puisqu'on était à un peu plus de 70 000 en 2019 ;
- la même année, en 2023, toujours marquée par des taux d'intérêt plus hauts, il y a eu – j'arrondis – 36 000 ventes de maisons ou d'appartements en Wallonie, soit moins qu'en 2021, où l'on était un peu plus haut que 40 000, et qu'en 2022, où l'on était aux environs de 39 000 et près de 40 000.

C'étaient des années record, voire de boom immobilier. Le chiffre de 2023 est donc tout à fait comparable, voire supérieur, à la moyenne des ventes entre 2010 et 2019, qui était de 34 000 ventes par an.

Sans négliger les difficultés rencontrées par le secteur et l'accès au logement, la Wallonie n'a donc pas rencontré un effondrement complet des transactions tant locatives qu'acquisitives après les années postcovid particulièrement exceptionnelles. Nous verrons ce qu'il en sera pour l'année 2024 une fois les chiffres disponibles.

Comme vous le savez, le Gouvernement a adopté jeudi dernier, en première lecture, l'avant-projet de décret qui prévoit la réduction des droits d'enregistrement à 3 % dès le 1er janvier 2025. C'est une mesure prioritaire qui va permettre de faciliter l'accès à la propriété et au logement, de renforcer la mobilité des ménages et elle devrait avoir un impact favorable – espérons-le – en termes de taux d'emploi et d'activité économique générés par les travaux que ne manqueront pas de réaliser les néo-acquéreurs dans leur nouveau logement.

Ces dispositions doivent aussi s'appréhender au regard des objectifs climatiques que l'Union européenne impose aux États membres et donc à la Wallonie. C'est dans ce contexte que le Gouvernement établira un calendrier obligatoire de rénovation qui permettra de rencontrer les exigences qui en découlent. En parallèle, le Gouvernement optimisera également les mécanismes d'aides à la rénovation. Ces dispositifs permettront aux ménages de s'engager dans la rénovation, de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques européens et de la Wallonie, mais aussi et surtout de vivre dans un bien leur appartenant plus performant énergétiquement, augmentant ainsi leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat en réduisant la facture d'énergie pendant toute la durée d'occupation de l'habitation.

L'objectif poursuivi ici est donc à la fois de faciliter l'accès à la propriété et de permettre, tant aux vendeurs

qu'aux acquéreurs, d'anticiper les obligations de rénovation dans le cadre des transactions immobilières.

S'agissant des contacts avec le secteur en ce qui concerne la réhabilitation et la réaffectation d'anciens bâtiments, le Gouvernement s'engage dans la DPR à encourager la restructuration et la réaffectation de ses anciens bâtiments ainsi que la réhabilitation de bureaux en logements. Nous devrons pour ce faire nous appuyer sur l'expertise des opérateurs immobiliers au sens du Code wallon de l'habitation durable. Les différentes parties prenantes seront consultées, en veillant à pointer concrètement ce qu'il est possible de faciliter ou d'encourager.

Enfin, s'agissant du monitoring de l'état du parc de logements wallon, de son évolution et de son utilisation, j'attends à ce stade du secteur au sens large – y compris l'administration – qu'il alimente mon cabinet sur ces différents éléments. Les contacts sont en cours. C'est l'ensemble de ces données qui vont nous permettre de cibler au mieux les leviers à activer pour viser l'augmentation de l'offre de logements de qualité en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, merci pour vos éléments de réponse, notamment cette mise au point par rapport aux chiffres que Federia annonçait. On voit au travers de votre réponse que cette diminution est toute relative au regard d'une échéance à plus longue portée.

Effectivement, les taux d'intérêt vont être fondamentaux dans les stratégies que l'on va mettre en place à l'avenir. Les investisseurs – ou en tout cas les gens qui souhaitent acquérir un logement – qui ont été habitués à des taux voisins de zéro sont refroidis. La tendance de cette fin d'année sera plutôt favorable en la matière.

J'entends votre volonté de travailler « tous azimuts », si je peux m'exprimer ainsi. C'est une bonne stratégie, la demande étant tellement énorme que l'on aura besoin d'un effet levier dans différents domaines, dans différents secteurs, notamment en ce qui concerne la rénovation.

En cette matière, on sait que les investissements, même s'ils sont parfois coûteux à la base, sont généralement productifs. Il faudra trouver le juste équilibre dans le cadre que vous souhaitez mettre en place pour faire en sorte que les investisseurs ou les primoacquérants ne soient pas dégoûtés par rapport à la hauteur des investissements et au respect des normes, en matière de PEB et autres. L'équilibre sera à trouver au travers des économies, par exemple, en matière de charges qu'ils pourraient y réaliser.

Nous suivrons le dossier avec attention.

Question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le manque d'ambition en matière de rénovation des logements d'utilité publique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le manque d'ambition en matière de rénovation des logements d'utilité publique ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – M. Evrard vous l'a dit, mes questions sont en nombre. Je pense que je ne parviendrai jamais à la moitié du quart du huitième de toutes celles que vous avez posées lors de la précédente législature.

Madame la Ministre, c'est la première commission. L'occasion se prête à ce que l'on balaye, par plusieurs questions, non pas l'ensemble, mais une partie du champ de votre action, de l'action du Gouvernement en matière de logement.

Soyons bien clairs : aujourd'hui, vous êtes dans une Déclaration de politique régionale, vous êtes dans une note d'intention. Je ne veux pas vous faire le procès de l'action qui va seulement commencer. Pour le groupe socialiste, votre Déclaration de politique régionale affiche un manque d'ambition général concernant le logement en Wallonie. Force est de constater que sur la question fondamentale de la rénovation des logements d'utilité publique, elle reste étonnamment silencieuse.

Sous la précédente législature, le ministre Collignon avait réussi à mobiliser un budget sans précédent de près de 1,3 milliard d'euros pour la rénovation de 20 000 logements publics. Il s'agit d'un effort historique qui a permis d'amorcer une transformation majeure du parc immobilier public en Wallonie.

C'est vous qui allez inaugurer les logements publics initiés par le ministre Collignon, et encore avant lui, le ministre Dermagne.

Quel sort réservez-vous à la poursuite du plan de rénovation qui a été initié par les deux ministres socialistes ? Ce plan ambitieux constitue pour nous un objectif crucial pour améliorer la qualité de vie des locataires et l'efficacité énergétique des logements concernés.

Un regret : votre Déclaration de politique régionale ne détaille pas clairement la trajectoire à suivre pour ce plan.

Madame la Ministre, quels sont vos engagements concrets – je parle d'engagements, d'intentions – pour

maintenir cet élan ? Quels sont vos engagements pour assurer que la SLSP continue à répondre aux dernières obligations européennes – vous avez dit à quel point ce débat dépassait le territoire de la Wallonie et que c'était pris en charge par l'Europe – en matière de performance énergétique des bâtiments, allégeant en parallèle – c'est le corollaire – la facture énergétique des occupants ?

Pouvez-vous également rassurer le secteur sur la continuité du financement des dossiers qui ont déjà été approuvés ? Votre Déclaration de politique générale se contente de proposer la mise en place d'un droit de tirage au bénéfice des SLSP tout en conditionnant ce droit à l'efficience des SLSP dans leur programme de rénovation.

Que préconisez-vous pour offrir un soutien accru aux SLSP pour surmonter leur défi d'efficience – si vous le constatez –, renforcer les moyens humains et financiers, proposer des formations spécialisées ou encore mettre en place un accompagnement technique adapté ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je partage votre diagnostic relatif aux défis majeurs auxquels le secteur du logement est confronté.

Cependant, la DPR est particulièrement claire sur le fait que la situation – notamment financière – du secteur du logement dans son ensemble, et singulièrement du logement d'utilité publique géré par la SLSP, est à la croisée des chemins et que, sans modification substantielle du modèle, sa pérennité même se trouve mise en péril à moyen terme.

Mon prédécesseur a effectivement pu solliciter différents programmes d'investissement en matière de logement, dont le Plan de rénovation 2020-2025. Ce plan, qui a été initié en juillet 2020, prévoit un montant de 875 millions d'euros de subventions et d'un prêt à taux zéro de 291 millions d'euros aux SLSP pour les aider à financer leurs parts dans les projets. Je note que fin août 2024, à peine 201 logements sont au stade de la réception provisoire, soit 1 %.

Ce plan avait été prévu dans le cadre d'une réforme globale du secteur, qui devait enrayer la spirale négative pénalisant ce dernier à deux titres :

- d'une part, au vu de la méthode actuelle de calcul des loyers : en règle générale, pour faire court, plus les SLSP louent, plus elles perdent de l'argent ;
- d'autre part, la rénovation de leur logement se réalise « à fonds perdus » en ce qui les concerne, puisque la plupart du temps les SLSP perçoivent un loyer identique aux loyers perçus avant l'investissement.

Cette réforme globale prévoyait ainsi trois choses :

- une révision du calcul du loyer pour y intégrer le loyer chaud – on va y revenir ;
- un plan de rénovation de 55 000 logements publics d'ici 2030, reposant sur des mécanismes administratifs et budgétaires qui sont optimisés et qui permettent une réalisation rapide des travaux ;
- le financement du solde par les SLSP.

Je note que la réforme du calcul des loyers intégrant le loyer chaud dans le calcul des loyers n'a pas été adoptée. Elle constitue pourtant une des clés de voûte de la rénovation énergétique du secteur. L'absence de réforme en la matière, combinée à un plan de rénovation qui fonctionne sur la base d'une enveloppe fermée, conduit les SLSP à devoir assumer seules la hausse des prix des matériaux sans pouvoir bénéficier de rentrées financières additionnelles à l'issue des travaux. En d'autres mots, ce programme – aussi souhaitable qu'il fût –, lancé sans réforme du calcul des loyers, contribuera à accélérer la détérioration des finances du secteur responsable de la gestion du développement et de la rénovation du logement d'utilité publique.

Que ce soit sur le plan de la création de nouveaux logements ou de leur rénovation, un changement de paradigme est indispensable. Le système global de fonctionnement, de financement et d'encadrement social doit évoluer vers davantage d'efficacité, de productivité et de rapidité, comme le prévoit la DPR. À cet égard, la mise en place d'un mécanisme de droits de tirage, que vous semblez minimiser, est pourtant cruciale en termes de prévisibilité des investissements et donc de rapidité de mise en œuvre de ceux-ci. Ce droit de tirage bien encadré et bien balisé devra conduire à un plan de rénovation qui visera à la fois l'amélioration de la qualité de vie des locataires, la diminution de leur facture énergétique et, ce faisant, la rencontre d'une préoccupation environnementale ainsi que la volonté de redresser la santé financière du secteur.

En outre, la DPR prévoit qu'une réflexion soit menée afin d'étudier la faisabilité de nouveaux mécanismes de financement qui vont responsabiliser les bailleurs sociaux quant à leur stratégie immobilière, y compris au taux d'occupation de leurs logements. Il est évident que dans un contexte de manque de logements abordables, particulièrement dans certaines régions, il est indispensable de réduire les vides locatifs au sein des SLSP, de diminuer le taux d'inoccupation et de remettre rapidement en état locatif les logements inoccupés non louables pour les mettre le plus rapidement possible à la disposition des ménages en attente de logements publics. C'est pourquoi le Gouvernement mettra en place un monitoring de l'état du parc de logements wallon, de son évolution et de son utilisation.

Parmi les dispositifs et les outils d'analyse et d'anticipation, la nouvelle agence de l'habitation, qui sera créée sur base d'un regroupement de l'ensemble

des acteurs wallons du logement public, aura, bien entendu, un rôle important à jouer dans l'orientation d'une politique pragmatique de mise à disposition de ces logements d'utilité publique.

Je m'engage à porter les réformes nécessaires et certainement courageuses qui permettront d'assurer la pérennité du secteur, et ainsi d'améliorer l'offre de logements publics en faveur des citoyens qui en ont le plus besoin.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, vous citez le chiffre de bâtiments réalisés. C'est la grandeur du politique. Ce sera votre grandeur de travailler à ce que le prochain Gouvernement et le prochain ou la prochaine ministre puissent inaugurer ce que vous allez mettre en place. Mais sincèrement, à votre place, j'aimerais bénéficier de cet atout : les dossiers sont en cours, les briques sont en train d'être posées et l'isolation est en cours. Vous allez en bénéficier et je ne doute pas que vous pourrez en faire la promotion.

On parle des milliers et des dizaines de milliers de locataires aussi. Il ne faut pas que tout soit réduit à l'argent. C'est un paramètre essentiel, on est bien d'accord, mais dans la réflexion, prenons aussi en considération les dizaines de milliers de personnes qui vivent dans nos habitations publiques.

Ensuite, je rappelle à l'ancienne patronne de l'Union wallonne des entreprises que cela implique également des entreprises et des ouvriers ; bref, que c'est du travail ! J'imagine que vous savez à quel point le travail est important, comme c'est le cas pour les membres de mon groupe, le Parti socialiste. On soutient donc ce travail.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas que Mme la Ministre croie que je minimise le droit de tirage, mais je ne connais pas son montant. Quand je le connaîtrai, je verrai ce qu'il en est.

Pour les vides locatifs, je suis d'accord avec vous, Madame la Ministre, cela demande également des moyens financiers.

Vous vous êtes engagée et j'ai entendu votre engagement. Nous aussi, on s'engage à être très constructifs sur le logement.

Merci, Monsieur le Président, pour votre latitude à mon égard.

M. le Président. – Monsieur le Député, vous avez quasiment doublé le temps qui vous était imparti. J'essaie de faire respecter le règlement par tout le monde, mais je conviens que ce sont les premières questions et que le champ d'investigation est vaste. Néanmoins, essayons de respecter les timings.

M. Laurent Devin (PS). – Je suis très optimiste pour vous, Monsieur le Président, car je pense que c'est avec les plus grands braconniers que l'on fait les meilleurs gardes-chasses.

Question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la hausse inexorable des loyers sociaux »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la hausse inexorable des loyers sociaux ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, votre Déclaration de politique régionale mentionne une révision importante du système des loyers dans le secteur du logement social, comme la révision du plafonnement des loyers à 20 % des revenus des locataires.

L'application pure et simple d'une hausse de ce plafonnement risque de provoquer une hausse des loyers pour certains locataires, surtout si les loyers actuels sont inférieurs à ce plafond. Il n'est pas inutile de rappeler que 43 % des ménages locataires sociaux en Wallonie sont des aînés, ils ont plus de 60 ans. Et ce dans un contexte où les loyers sur le marché locatif privé ne cessent d'augmenter et certains types de logements sont en pénurie, accentuant la tension du marché.

Quelle proportion de hausses des loyers prévoyez-vous suite à la révision du plafonnement à 20 % des revenus ? Comment comptez-vous équilibrer les nouvelles rentrées pour les SLSP avec la nécessité de maintenir une charge financière soutenable pour les locataires ?

Quelles mesures comptez-vous mettre en place pour protéger notamment les locataires à bas revenus contre les augmentations excessives de loyers ? Comment prévoyez-vous de limiter les impacts négatifs ?

Envisagez-vous des ajustements spécifiques pour les logements présentant des performances énergétiques particulières ?

Quelle est votre stratégie pour l'introduction du loyer chaud dans le logement social ? Comment ce système sera-t-il mis en œuvre ? Quel est votre timing ? Le calendrier est important dans la démarche qui doit être la vôtre.

Quels mécanismes de suivi et d'évaluation prévoyez-vous pour mesurer l'impact de ces réformes

sur les locataires et ajuster si nécessaire les mesures afin d'assurer qu'elles ne se traduisent pas par une aggravation de la précarité ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la Déclaration de politique régionale prévoit en effet ceci : « en vue de prendre en compte des investissements réalisés dans le parc des logements d'utilité publique gérés par le SLSP, le Gouvernement réformera l'arrêté prescrivant les modalités de calcul des loyers sociaux et des charges pour mieux tenir compte des performances énergétiques ». C'est le fameux loyer chaud. C'est aussi, dit la DPR, « une question d'équité entre les locataires qui ont bénéficié d'une rénovation énergétique et ceux qui n'en ont pas bénéficié. Dans ce même état d'esprit, la règle du plafonnement des loyers à 20 % des revenus du ménage sera réévaluée afin d'améliorer l'adéquation entre le loyer social et le coût de revient de la création et du maintien du parc locatif ».

Je comprends votre impatience de voir se concrétiser cette mesure, et elle figure d'ailleurs dans mes priorités tant, comme vous l'aurez compris, le secteur est à la croisée des chemins et qu'il est de notre devoir d'en garantir la pérennité. Néanmoins, à l'heure actuelle, j'entends prendre le temps d'écouter avec beaucoup d'attention toutes les parties prenantes avant de proposer un texte au Gouvernement en la matière.

Je ne vous en dirai donc pas plus aujourd'hui, mais je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'état d'avancement de cette réforme cruciale.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – J'entends bien que vous ne souhaitiez pas vous enfermer dans un calendrier. Vous n'avez donc pas de balise temporelle pour l'instant.

Vous allez consulter l'ensemble du secteur et nous revenir – nous verrons quand – avec une évaluation en la matière et donc des décisions que nous pourrons débattre ici.

Question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la régulation des loyers des logements étudiants »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la régulation des loyers des logements étudiants ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Mme la Ministre-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a renvoyés vers vous. Je sais à quel point vous vous entendez bien avec le parti des Engagés et je viens donc vers vous en toute confiance.

Madame la Ministre, en cette période de rentrée académique, la problématique des logements étudiants et plus spécifiquement des loyers pratiqués est plus que jamais d'actualité. En effet, le Centre d'études en habitat durable wallon a constaté que le prix moyen du logement étudiant est en moyenne trois fois plus élevé que le prix moyen d'un appartement d'habitation en résidence. Cette information donne la mesure, Madame la Ministre, de l'emballement des prix sur le marché du kot estudiantin, qui se fait au détriment des finances des étudiants.

D'autre part, les universités reconnaissent elles-mêmes ne pas être en mesure d'accueillir suffisamment d'étudiants dans les résidences universitaires qu'elles détiennent. Cela met en exergue le manque de places dans le parc de logements étudiants détenus par les universités ou les pouvoirs publics, ceux-là mêmes bénéficiant de loyers modérés.

Votre prédécesseur, le ministre Collignon, s'était emparé du dossier et avait notamment financé la création de 770 logements. Pour un montant de 45 millions d'euros, il avait également mis en place une grille indicative des loyers du logement étudiant.

La DPR est peu ambitieuse en matière de réduction des prix des loyers pratiqués pour les kots ou d'augmentation du parc de logements étudiants. De même, la DPC ne traite pas de cette problématique et ne semble pas particulièrement ambitieuse non plus. Dès lors, comment envisagez-vous de vous emparer de ces questions ?

Comment comptez-vous prendre des contacts avec votre homologue de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Cette thématique a peut-être déjà été abordée depuis votre prise de fonction, il y a trois mois. Dans le cadre de la réduction de la précarité étudiante, quelles mesures spécifiques envisagez-vous de prendre afin de traiter la

problématique du coût des loyers des logements étudiants ?

Enfin, comptez-vous poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants votée à l'unanimité par tous les partis présents ici, et dans les deux Parlements ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, depuis plusieurs années, les études qui portent sur le logement étudiant mettent en évidence que les prix moyens au mètre carré des loyers étudiants sont trois fois plus élevés que ceux des résidences principales : 23,13 euros contre 9 euros.

Selon l'Observatoire du logement étudiant publié par le Centre d'études en habitat durable, le loyer moyen hors charges a augmenté entre l'année académique 2022-2023 et l'année académique 2023-2024 de 1 %. Cette tension sur le marché locatif étudiant est le résultat d'une croissance démographique étudiante importante et d'un allongement de la durée effective des études comme partout en Europe, et singulièrement en Wallonie et à Bruxelles.

Entre 2014 et 2022, 37 000 étudiants se sont ajoutés aux 187 000 existants, soit 20 % supplémentaires. La proportion d'étudiants koteurs reste identique et avoisine les 30 %. Le rythme de production de logements étudiants pouvait difficilement suivre une telle augmentation du nombre d'étudiants. Face à ce constat, la DPR indique clairement qu'elle continuera à soutenir le développement de kots à loyer modéré pour les étudiants dans les villes où la demande est forte, notamment via la prise en gestion par des opérateurs immobiliers au sens du Code wallon de l'habitation durable.

Il faut intensifier l'effort. La priorité de mon action est de faire aboutir le programme – que vous évoquez – de 766 logements étudiants d'intérêt public, adopté par le précédent Gouvernement le 14 décembre 2023. À ce jour, aucun de ces logements n'est encore sorti de terre. Le coût des matériaux et les difficultés à trouver des entreprises imposent un suivi rapproché de ces projets pour que ces logements soient livrés dans les temps.

En matière de régulation des loyers, je rappelle que les règles de subsides pour la construction de logements publics imposent que les loyers respectent la grille indicative des loyers du logement étudiant. Vu le contexte de tension sur le marché locatif étudiant – pour les raisons évoquées plus haut –, toute régulation contraignante des loyers aurait pour effet de réduire l'offre de logements étudiants par le secteur privé. Cela rendrait encore plus difficile la recherche d'un kot pour nos étudiants et nos étudiantes.

Concernant les recommandations de la résolution dont vous faites état, je ne manquerai pas d'analyser avec mes services les différentes recommandations qui ont été adoptées en matière de logement, tant en termes de cadre régulatoire que d'augmentation de l'offre de logements étudiants abordables.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je prends acte par rapport à la grille des loyers : pour vous, c'est un non très clair. Je prends acte de la difficulté des entreprises à pouvoir participer à cet élan pour réaliser des kots pour nos étudiants, mais je prends bonne note aussi que vous allez analyser l'ensemble des recommandations qui ont été émises à l'unanimité par les parlementaires.

Comme je vous l'ai dit, nous sommes en tout début de législature. Par conséquent, il est de bon ton et il est normal de vous laisser le temps de vous imprégner de la matière. Nous aurons l'occasion d'y revenir, parce que pour nous, c'est important que de plus en plus d'étudiants aient la possibilité de réussir leurs études. Vous parliez d'un moment crucial, en effet, ces études universitaires et l'enseignement supérieur sont ô combien importants pour tous ces jeunes.

M. le Président. – Merci pour cette question très importante. J'ai pu moi-même constater l'augmentation assez fulgurante des loyers en quelques années. Nul doute que l'on reviendra sur cette question très importante dans notre commission.

Question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la remise en cause des dispositions encadrant la situation du cohabitant après le décès d'un locataire de logement social »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la remise en cause des dispositions encadrant la situation du cohabitant après le décès d'un locataire de logement social ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, vous constaterez que M. Maroy vient de dire qu'il avait constaté lui-même l'augmentation des kots étudiants. J'apprends donc que M. Maroy est en kot étudiant et j'espère qu'il a pu être domicilié là où il est !

(Réaction de M. le Président)

Trêve de plaisanterie.

Madame la Ministre, la Déclaration de politique régionale mentionne : « Le Gouvernement veut rompre avec la conservation du logement par des cohabitants n'ayant pas signé le bail ».

Je rappelle que l'AGW organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du logement ou par les sociétés de logement de service public a été modifié en début d'année avec la création d'un chapitre spécifique relatif au décès du locataire.

Pour mémoire, le nouvel article 39 de l'AGW énonce clairement le principe selon lequel le bail est résolu d'office en cas de décès du locataire, le logement devant être libre de toute occupation.

Cet ajout vise donc à mettre fin à l'occupation sans droit ni titre, et ce, afin de répondre à certaines dérives, mais il instaure également des balises de cohésion sociale et de simple humanité aux articles 40 et 41.

Très concrètement, quelles modifications comptez-vous apporter ?

Confirmez-vous que vous souhaitez expulser, dans tous les cas de figure, lors du décès d'un locataire, le cohabitant qui n'a pas signé le bail ?

Voulez-vous revivre ces situations où un conjoint, un cohabitant, des enfants majeurs en plein deuil doivent quitter leur logement de manière immédiate ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui aborde, en effet, cette importante problématique qui concerne les occupants sans titre ni droit dans les logements sociaux suite au décès du locataire principal.

La DPR, en effet, prévoit ceci : « Bénéficier d'un logement d'utilité publique, c'est un droit qui représente une aide sociale conséquente et qui impose au locataire des devoirs ». Le Gouvernement, comme vous l'avez dit, veut rompre avec cette politique actuelle du logement social à vie et de la conservation du logement par des cohabitants n'ayant pas signé le bail.

Il est ainsi important de rappeler que le bail social n'a jamais été conçu comme héréditaire. Les logements sociaux sont attribués en fonction des besoins des ménages et de critères sociaux bien définis. Une transmission automatique et généralisée aux autres membres du ménage ne pourrait donc pas se concevoir.

L'arrêté du 8 février 2024 mis en place par le Gouvernement précédent, que vous rappelez, introduit effectivement des mesures visant à encadrer les occupations postdécès. Il offre des périodes de transition ou des solutions de relogement pour les occupants qui remplissent certaines conditions, notamment en ce qui concerne la durée d'occupation ou les critères d'admission.

Cet arrêté prévoit cependant des critères particulièrement larges pour permettre le maintien des personnes dans le logement social. Il suffit ainsi d'occuper le logement depuis à peine 18 mois et de rencontrer les conditions d'admission au logement social en termes de non-propriété et de revenus, à savoir exactement 69 800 euros pour une personne isolée et 85 100 euros pour un autre ménage, augmentés de 3 200 euros par enfant à charge.

Je peux concevoir que certaines personnes puissent se trouver confrontées à d'importantes difficultés sociales en se voyant soudainement privées de logement social à la suite d'un décès.

Néanmoins, compte tenu du nombre de ménages actuellement en attente d'un logement social – près de 45 000, comme vous le savez –, de la situation sociale trop souvent difficile et urgente de nombre d'entre eux, il semble que les critères arrêtés doivent faire l'objet d'un questionnement.

C'est dans ce souci de régulation et d'équité que la DPR exprime le souhait de rompre avec la conservation du logement par des cohabitants n'ayant pas signé le bail. Cela doit évidemment s'accompagner de mesures encadrées, tenant compte des réalités sociales et humaines et de l'égalité de traitement des demandes.

J'attire par ailleurs votre attention sur le fait que l'arrêté du 8 février 2024, qui entre en vigueur le 1er octobre prochain, délègue certaines mesures d'exécution au ministre.

Mon prédécesseur n'ayant pas adopté ledit arrêté ministériel et ce dernier nécessitant l'avis de diverses instances – dont l'Autorité de protection des données, le pôle Logement du CESE, la SWL, le Conseil d'État et d'autres –, nous risquons un vide juridique de quelques mois en la matière.

Mon cabinet est en contact avec la SWL pour y apporter une réponse la plus adéquate possible à la lumière de la DPR.

L'objectif – et je conclurai là-dessus – est bien de veiller à ce que les critères choisis évitent des situations inhumaines, tout en assurant que les logements d'utilité publique continuent à être occupés par ceux qui en ont le plus besoin.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je prends acte de la réponse de Mme la Ministre.

Question orale de M. Dupont à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'écart grandissant entre l'offre et la demande pour la location de logement »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'écart grandissant entre l'offre et la demande pour la location de logement ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, force est de constater que l'on s'enfonce toujours un peu plus dans une crise du logement. D'une part, on a un accès à la propriété qui est toujours plus difficile, surtout pour les jeunes, on le sait. D'autre part, les loyers deviennent de plus en plus impayables pour les travailleurs et pour les jeunes.

Concernant les habitations mises en location, justement, le dernier baromètre Federia relatif au premier semestre de cette année montre un écart qui augmente de 20 % entre l'offre et la demande. Autrement dit, l'offre diminue fortement, mais la demande, elle, augmente constamment. Elle ne diminue pas.

Vous imaginez bien que cela a un impact important sur le prix des loyers qui ont d'ailleurs une tendance à augmenter, et ce, d'autant plus en automne, selon Federia. Quand on en vient à dépenser la moitié de son salaire juste pour payer son loyer, cela devient problématique. On ne vit plus, on est en train de survivre.

Nous ne voyons pas beaucoup d'ambition dans votre Déclaration de politique régionale pour tenter d'endiguer cette hausse constante des loyers. Pourquoi ne pas aller vers la construction de plus de logements publics pour faire pression sur les loyers dans le privé ? Pourquoi ne pas appliquer la grille contraignante des loyers de manière objective, puisqu'on constate que la grille indicative en application n'a pas eu d'effet sur le marché de l'immobilier ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le baromètre semestriel de la Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique est devenu un rendez-vous d'actualité depuis 2022, vous en parlez également. Je souhaite toutefois attirer votre attention sur deux points importants. D'une part, ce baromètre ne reprend que les données collectées par les agences participantes de cette fédération. Il n'y a aucune garantie de représentativité géographique. D'autre part, le baromètre n'inclut pas le nombre très important de transactions qui sont conclues directement par les bailleurs particuliers, sans l'intervention d'un agent immobilier. Ces chiffres sont donc toujours à prendre avec précaution, même s'ils donnent certaines indications.

En ce qui concerne l'offre de logements locatifs, les statistiques officielles de l'enregistrement des baux par le SPF Finances indiquent que la demande semble être rencontrée. En effet, 71 000 baux résidentiels ont été enregistrés en Wallonie en 2023, soit le niveau d'avant la crise du covid où l'on évoquait presque 71 000 nouveaux baux en 2019.

Avant la hausse des taux d'intérêt en 2022, le stock de logements locatifs en Wallonie permettait déjà à plus de 70 000 ménages de prendre une location chaque année. Le premier semestre 2024 a enregistré 28 000 locations nouvelles en Wallonie, soit un nombre un peu inférieur à celui du premier semestre 2023, où l'on est un peu au-delà de 30 000.

Il semble donc que la demande ralentit. Il n'y a aucune raison de penser que le stock ait diminué. Il n'y a pas eu de déconstruction massive en un an et l'investissement locatif est resté concurrentiel par rapport à l'épargne.

J'en viens maintenant à vos questions. En ce qui concerne un éventuel impact sur les loyers, le baromètre de Federia, avec toutes les précautions à prendre, indique que le loyer a augmenté à un rythme moins rapide en Wallonie. En effet, comme l'écrit Federia, « après une augmentation de 4,3 % en 2023, la Région poursuit son ralentissement avec une hausse des loyers moyens, tous types de biens confondus, de 2,52 % au premier semestre 2024 ».

En toute logique, s'il y avait une aggravation de la tension sur le marché locatif, l'augmentation aurait été malheureusement plus forte encore que l'an dernier. Ce n'est visiblement pas le cas. En ce qui concerne la construction de logements d'utilité publique, la DPR stipule que le Gouvernement souhaite augmenter ce nombre de logements.

À cet effet, le Gouvernement encouragera les propriétaires privés à mettre leurs biens en location via les opérateurs immobiliers au sens du Code wallon de l'habitation durable. Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait qu'il n'est pas démontré que la création de quelques milliers de logements aurait un impact significatif sur les loyers dans le secteur privé.

Enfin, votre proposition d'instaurer un encadrement contraignant des loyers aurait pour effet d'augmenter la tension sur le marché locatif, comme l'ont montré de très nombreuses études économiques. L'instauration d'un encadrement contraignant des loyers entraîne automatiquement le retrait de biens immobiliers du marché locatif. Cela entraîne également une dégradation de la qualité des biens loués dans la foulée d'un désinvestissement du propriétaire au vu du rendement imposé de son investissement et pire encore, des pas-de-porte ou des compléments de loyer en noir.

Si l'on suit les chiffres de Federia, l'augmentation des nouveaux baux serait de 2,52 % alors que l'inflation prévue en 2024 par le Bureau fédéral du Plan est de 3,2 %. Aux côtés d'autres mesures, il semble donc que la grille indicative telle qu'elle existe ait bel et bien un impact pour tempérer efficacement l'augmentation des loyers, mais non les bloquer comme vous le souhaiteriez avec les conséquences contre-productives que l'on peut craindre.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Vous avez raison, je ne reprends pas l'exhaustivité de l'ensemble des chiffres. Cela dit, il n'empêche que ceux-ci augmentent. Vous avez même cité des chiffres d'augmentation relativement conséquents en 2023 et qui restent encore aujourd'hui relativement conséquents. Ils sont même plus haut que l'inflation actuelle.

Vous dites aussi que, dans la DPR, il y a la volonté de création de logements. Je me souviens avoir lu la DPR, et c'est plutôt vers les AIS que vers le logement public classique. Cela va plus dans le sens d'une volonté de privatisation du logement.

Je ne suis pas d'accord non plus sur votre point, puisqu'il y a des villes où il y a beaucoup de logements publics. Il y a des exemples comme Vienne où la majorité du logement est du logement public et cela entraîne des conséquences sur le logement privé, comme le fait de modérer les prix des logements privés. En tout cas c'est ce qui se passe dans une capitale comme Vienne.

Je trouve que votre réponse ne démontre pas une volonté de faire en sorte de répondre à la crise du logement tel qu'elle existe. On sait qu'il y a des listes d'attente à peu près dans toutes les communes pour les logements publics. Quand j'entends votre réponse, la question n'est pas de savoir comment répondre à ces listes d'attente, mais plutôt de trouver comment on va virer les gens de ces listes et de ces logements.

Oui, vous allez certainement faire en sorte que les listes d'attente diminuent, mais vous aurez certainement mis beaucoup plus de gens dans la précarité. En tout cas, j'ai entendu votre position et on va continuer à se battre contre cette idée.

Question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la dégradation des pistes de l'aéroport de Charleroi »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la dégradation des pistes de l'aéroport de Charleroi ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je tiens d'abord à vous remercier pour votre intervention qui a permis de débloquer la situation dans le cadre des problèmes sociaux qui ont eu lieu à l'aéroport. C'est une image très importante, et j'en sais quelque chose, vu que j'y ai passé 10 ans.

Je regrette que ce sujet des aéroports n'intéresse plus grand monde, alors que c'est un outil économique hyper performant. Je devrai m'habituer à ce genre de situation, vu que c'est visiblement le sujet qui arrive toujours en dernier.

Je voulais simplement vous sensibiliser par rapport au fait qu'il y a eu deux interventions techniques sur la piste. Une première intervention a eu lieu le 7 septembre, lors de laquelle on a dû arrêter l'aéroport pendant une ou deux heures, ce qui n'a heureusement pas eu trop d'impact, pour des défauts sur la piste. Cela a recommencé le 10 août dernier. Là, par contre, il y a eu des impacts.

Où en est la situation de la piste ? Quand j'ai quitté l'aéroport, on n'en parlait pas beaucoup, mais j'ai cru comprendre qu'il devrait y avoir des interventions importantes. Quand les résultats de l'analyse seront-ils disponibles ?

Doit-on craindre que l'aéroport soit encore contraint de suspendre ses activités ? Pour quelle période ?

Disposez-vous d'une estimation des coûts que cela engendrerait ?

Quelles en seront les répercussions sur le trafic aérien, sur les risques encourus en raison de la dégradation des pistes et sur la temporalité d'arrêt de l'aéroport ? Quelles seront les conséquences sociales ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, les interventions des 10 août et 7 septembre 2024 évoquées dans votre question concernaient des réparations considérées comme des

« petits entretiens », effectuées à charge de BSCA tel que précisé dans la convention relative aux gros entretiens et grosses réparations qui lient la SOWAER et BSCA depuis 2015.

Tenant compte du fait que la dernière réfection de la piste a été réalisée en juin 2007, la nécessité de ce type d'intervention n'est pas une situation exceptionnelle et pourrait bien sûr à nouveau se reproduire.

Il est évident que ces situations doivent être anticipées, mais il reste possible qu'une déformation se produise très rapidement et nécessite dès lors une intervention en urgence afin de garantir la sécurité.

Tel que c'est prévu par la réglementation européenne – il s'agit du règlement 139/2014 –, les agents du SPW MI inspectent ainsi méticuleusement l'ensemble des aires aéronautiques en vue d'en garantir la sécurité, la conformité et l'opérationnalité.

L'expertise des agents de l'administration permet de déceler d'éventuelles dégradations de manière prédictive. Dans ce cadre, une coordination entre tous les acteurs est organisée en vue de pouvoir y remédier tant que possible durant les heures de fermeture de l'aéroport.

Dès lors, concernant les impacts de ces réparations sur l'activité, les répercussions devraient rester limitées, car les interventions sur cette infrastructure s'effectuent prioritairement durant les heures de fermeture de l'aéroport.

Néanmoins, la sécurité du site aéroportuaire reste bien entendu la priorité et le SPW MI n'hésitera pas à suspendre à nouveau les opérations si celles-ci ne peuvent être maintenues.

Dans le cadre de la rénovation globale de la piste de l'aéroport de Charleroi, qui est programmée en 2028, la SOWAER mène, dès à présent, des études et est dans l'attente d'un rapport annoncé au plus tôt dans le courant du dernier trimestre 2024. Ce n'est qu'à partir de ce moment que la SOWAER pourra, le cas échéant, déterminer le type d'intervention nécessaire et le timing de celle-ci.

Il est donc prématuré, à ce stade, de parler d'estimation budgétaire pour ces travaux d'ampleur. Par ailleurs, jusqu'ici, aucune réparation d'envergure n'est prévue par la SOWAER avant 2028, ainsi que le prévoit son programme d'investissement.

Pour ma part, à la suite des deux événements rapprochés que nous avons connus, j'ai immédiatement demandé à bénéficier d'un rapport de la situation, de garanties en matière de sécurité et d'une proposition de solution plus structurelle. La SOWAER, BSCA et le SPW MI sont ainsi chargés de me remettre leurs analyses conjointes.

Je serai évidemment très attentive à la réponse qui me sera apportée dans ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Merci pour ces précisions. J'espère, en effet, que l'on pourra faire cela sereinement en 2028, dans des conditions les plus optimales possibles, pour éviter un arrêt trop long au niveau de l'aéroport.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- M. Devin, sur « les inquiétudes sur l'avenir des primes à la rénovation » ;
- M. Dupont, sur « l'extension de la norme énergétique fédérale concernant les composantes régionales » à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 11 heures 54 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
M. Christophe Collignon, PS
M. Tanguy Dardenne, MR
M. Laurent Devin, PS
M. Jori Dupont, PTB
M. Yves Evrard, MR
M. Richard Fournaux, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Lambelin, PS
M. Olivier Maroy, Président
M. Chris Massaki Mbaki, MR
Mme Christie Morreale, PS
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Céline Tellier, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence immobilière sociale
AREWAL	Association de réseaux wallons (SCRL regroupant AIEG, AIESH et REW)
ASBL	association sans but lucratif
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
COP29	29e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de l'Azerbaïdjan de 2024 sur les changements climatiques)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DIPC	Dialogue interparlementaire pour le climat
DPC	Déclaration de politique communautaire
DPR	Déclaration de politique régionale
ETS	Emission Trading Scheme (Système communautaire d'échange de quotas d'émission)
Federia	Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique
GRD	gestionnaire(s) de réseau(x) de distribution
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
JT	Journal télévisé
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWL	Société wallonne du logement
Synergrid	Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique
TGV	train à grande vitesse
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)